

Sommaire

1. Approche budgétaire

Grandes lignes et contexte général

- 1/ Conjoncture économique et financière :
quelles perspectives 2024 ?** 5
- 2/ La loi de Programmation des Finances
Publiques 2023-2027**..... 6
- 3/ Les principales mesures de la loi
de finances (Ldf) 2024** 7

2. Ossature d'un budget

Solide et performant

- 1/ Un budget Cap Climat** 10
- 2/ Les relations financières entre le Grand
Narbonne et ses communes** 12
- 3/ L'ossature du budget** 13
 - Le budget primitif 13
 - Le budget principal 14
 - Fonctionnement 14
 - Investissement 21
 - Évolution de l'épargne nette et de la
capacité de désendettement..... 23
 - Gestion de la dette - Tous budgets..... 23
 - La politique des Ressources
Humaines..... 25

3. Les projets du Grand Narbonne

Orientations par politiques publiques

- 1/ Pour une agglo plus solidaire avec
ses habitants et ses communes** 30
- 2/ Pour l'entretien et l'amélioration de notre
patrimoine** 32
- 3/ Pour un territoire durable** 33
- 4/ Pour l'attractivité économique et
le développement touristique** 36
- 5/ Pour l'accès de tous à la culture
et aux loisirs** 40

Le Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

La forme et le contenu du débat doivent porter sur les « engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. (...). Il est pris acte de ce débat par le vote d'une délibération spécifique. »

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport fait état des orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2024 : orientations respectant nos principaux engagements budgétaires :

**LA STABILITÉ
DES TAUX DE FISCALITÉ
MÉNAGE**

**LE MAINTIEN
D'INDICATEURS
FINANCIERS GARANTS
D'UNE BONNE SANTÉ
FINANCIÈRE**

**LE SOUTIEN
AUX COMMUNES
MEMBRES
ET À L'ÉCONOMIE LOCALE**

1. Approche budgétaire

Grandes lignes & contexte général

→ **CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : QUELLES PERSPECTIVES 2024 ?**

- Au niveau mondial
- En zone Euro
- L'économie française

→ **LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027**

→ **LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024**

Conjoncture économique et financière : quelles perspectives 2024 ?

Au niveau mondial

L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. Ces cycles de resserrement monétaire ont continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. La croissance mondiale devrait être de 2.9 % en 2023 puis fléchir à 2.7 % en 2024. À mesure que l'inflation continuera de refluer et que les revenus réels s'amélioreront, l'économie mondiale devrait croître de 3 % en 2025. La croissance mondiale reste fortement dépendante des économies d'Asie, en croissance rapide.

En zone Euro

Le ralentissement de l'activité économique s'est amplifié plus que prévu, conduisant sa progression annuelle à +0.6 %. La croissance en zone Euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au deuxième semestre, la croissance économique est restée atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. En 2024, du fait du recul de l'inflation, du regain des revenus des ménages et du renforcement de la demande extérieure, l'économie devrait croître de 0.8 % en 2024 et 1.5 % en 2025 et 2026 selon la Banque centrale européenne.

L'inflation devrait continuer de ralentir au cours des prochaines années, mais à un rythme plus lent qu'observé récemment. L'allègement des tensions sur les coûts et les effets de la politique monétaire de la BCE devraient permettre à l'inflation globale de revenir à 2.7 % en 2024 et 2.1 % en 2025, pour atteindre 1.9 % en 2026.

L'économie française

L'économie française a plutôt bien résisté en 2023, en dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt). Toutefois, le coup de frein enregistré dans certains secteurs a pesé sur la croissance française. L'activité a finalement basculé dans le rouge au troisième trimestre. Malgré cette révision à la baisse de la croissance, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a indiqué maintenir sa prévision de croissance pour 2023 à 1 % et à 1.4 % pour 2024.

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+4.8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6.3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés. La hausse des prix des services reste en revanche vigoureuse, du fait de la diffusion de l'accélération passée des salaires. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale serait de 2.5 % en 2024, reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027

La LPFP définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la respecter. Un premier texte a été proposé en 2022, mais le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 n'a pas été adopté.

Une nouvelle version a été proposée le 26 septembre 2023 aboutissant à l'adoption du texte sans vote en première lecture à l'Assemblée Nationale, suite au recours à l'article 49.3 de la Constitution, et sa promulgation le 18 décembre 2023.

La loi de programmation 2023-2027 fixe un objectif de déficit public ramené à 2.7 % à horizon 2027 avec l'hypothèse d'inflation suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Inflation (IPC hors tabac) - nouveau texte	5.3 %	4.8 %	2.5 %	2.0 %	1.75 %	1.75 %

La LPFP prévoit également :

- Une réduction de la dépense publique locale :

L'article 16 de la loi de programmation prévoit un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales moins rapide que l'inflation (-0.5 %/an).

	2024	2025	2026	2027
Inflation	2.5 %	2.0 %	1.75 %	1.75 %
Évolution des dépenses de fonctionnement pour les APUL	2.0 %	1.5 %	1.3 %	1.3 %

- La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit ainsi une baisse du ratio d'endettement des APUL (administrations publiques locales), qui passerait de 9.3 % du PIB en 2022, à 7.6 % du PIB à horizon 2023, soit une baisse de l'encours de dette.
- Le « verdissement des dépenses » de l'ensemble des acteurs publics

Les principales mesures de la loi de finances 2024

Les 4 indicateurs essentiels sous-tendant la trajectoire macroéconomique projetée pour 2024 :

- **Le taux de croissance** : en 2022, la croissance du PIB a été de 2.5 % et est estimée à 1 % pour 2023. La prévision de croissance pour 2024 est de 1.4 %.
- **L'inflation** : après une inflation de +5.3 % en 2022, +4.8 % sont estimés en 2023 et +2.5 % sont prévus en 2024.
- **Les taux d'intérêt** : les taux courts devraient baisser et se stabiliser à +2 % (fin 2024) et une légère baisse des taux longs pourrait être constatée pour atteindre un seuil inférieur à 4 %.
- **La masse salariale** : les effets en année pleine des mesures qui ont été actées en 2023, et les mesures applicables dès 2024 auront un impact conséquent sur la masse salariale.

Croissance

L'hypothèse de croissance de la loi de finances 2024 annonce une croissance robuste et solide :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hypothèse évolution du PIB (en volume) PLF 2024	2.5 %	1.0 %	1.4 %	1.7 %	1.7 %	1.8 %

- Le principal soutien serait le rebond progressif de la consommation des ménages (dans le sillage de la décline de l'inflation).
- Les exportations profitent d'un rebond du commerce mondial et d'une poursuite du rattrapage des pertes de performances à l'export, en particulier dans les matériels de transport. La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive (les importations étant elles aussi plus dynamiques du fait du rebond de la consommation).
- L'investissement total serait freiné par la hausse des taux d'intérêts et ralentirait sensiblement, sans toutefois décroître. En effet, il est prévu que la consommation des ménages recule, et que celle des entreprises ralentisse sans baisser (notamment grâce aux baisses des impôts de production et aux besoins toujours importants associés à la double transition écologique et numérique). L'investissement public, notamment local, est attendu en nette hausse (+1.5 %).

Coefficient d'actualisation des valeurs locatives

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2023 permet de calculer le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'appliquera en 2024 : **+3.9 %**.

TVA

L'évolution 2023 devrait être proche de +3.7 % et l'estimation 2024 serait de +4.5 %.

Il est important de noter que le poids des remboursements et dégrèvements de TVA est nettement plus élevé les années de récession (2009 et 2020), ce qui rend la prévision de la recette plus instable.

Aujourd'hui, au regard de l'accélération des différents transferts opérés depuis 2018, 25 % du produit de TVA revient aux collectivités.

DGF

La DGF est abondée de +320 M€ centrée sur le bloc communal, la mesure couvrira la revalorisation « normale » de la dotation d'intercommunalité (+30 M€) et de la dotation de solidarité urbaine (+140 M€) ainsi qu'un coup de pouce de 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR). Seul l'effet de la hausse de la population restera donc financé en interne. Conséquences : 60 % des communes vont voir leur DGF progresser en 2024 selon le gouvernement.

La dotation d'intercommunalité

L'article 56 du PLF 2024 prévoit que le montant total de la dotation d'intercommunalité **augmentera tous les ans** de 90 M€ (en 2024, 30 M€ financés par l'abondement de la DGF).

Hors abondement externe, cette augmentation sera financée exclusivement par écrêtement de la compensation part salaires (CPS) de la dotation de compensation des EPCI.

Le plafonnement de la croissance annuelle de la dotation d'intercommunalité par habitant d'un EPCI passe de +10 % à 20 %. Les effets de 2023 à 2029 de cette mesure sont la croissance de la dotation d'intercommunalité qui va être nettement moins forte dans les communautés de communes alors que les communautés d'agglomérations auraient une progression.

Fiscalité locale

L'année 2023 a marqué le retour du pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce taux devra répondre à la règle de liaison entre les taux fiscaux : il y aura corrélation entre le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taux de taxes foncières. Le taux pivot sera désormais le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET)

La compensation de la CVAE comprend 2 parts :

- une part fixe (le socle) égale à la moyenne des recettes 2020-2023
- une part évolutive répartie via le FNAET et qui correspond à la différence entre le socle et la TVA CVAE totale.

En 2023, le FNAET est réparti au prorata de la CVAE 2023 qu'auraient perçue les EPCI. Le taux de répartition est de 5.39 % (montant CVAE 2023 x 5.39 %) pour toutes les collectivités.

En 2024, le fonds sera réparti **au prorata de la CVAE acquittée en 2023** (qui correspond à la CVAE 2024) À compter de 2025, la répartition sera basée pour 1/3 sur les valeurs locatives foncières de la CFE et pour 2/3 sur les effectifs salariés.

2. Ossature d'un budget

Solide & performant

- UN BUDGET CAP CLIMAT
- LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LE GRAND NARBONNE ET SES COMMUNES MEMBRES
- L'OSSATURE DU BUDGET
 - Budget primitif
 - Budget principal
 - Fonctionnement
 - Investissement
 - Épargne & désendettement
 - Gestion de la dette
 - Politique des Ressources Humaines

Un budget CAP CLIMAT

Face à l'enjeu climatique, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs de préservation de notre environnement. En effet, toutes nos politiques publiques doivent opérer une accélération majeure pour passer le cap de la transition énergétique à la transformation écologique et prôner un développement économique encore plus responsable.

Le vote du budget permet de porter à la connaissance les projets et actions de l'EPCI pour l'année.

L'analyse du budget au prisme de la transition écologique **vise à accélérer et soutenir la transition écologique du territoire et de l'EPCI.**

Conscient de ces enjeux, le Grand Narbonne s'est doté d'une « budgétisation verte » qui permet d'institutionnaliser et de systématiser des moments d'échanges sur les enjeux environnementaux lors des discussions budgétaires. Impulsé par une volonté politique et fortement soutenue par l'ensemble des services, le lancement de cette budgétisation poursuit majoritairement quatre objectifs :

- « **transversaliser** » les enjeux environnementaux à l'ensemble des services,
- **communiquer** sur les efforts environnementaux de l'EPCI,
- **objectiver** son action environnementale,
- **ajouter un critère environnemental** lors des arbitrages budgétaires.

L'évaluation environnementale du budget permet de qualifier l'impact des dépenses du Grand Narbonne sur l'environnement (notamment climat et biodiversité).

L'année 2023, a permis aux services et aux élus du Grand Narbonne de se retrouver pour déterminer ensemble la méthode de classement des dépenses, basée sur la méthode reconnue du think tank I4CE (Institute for Climate Economics).

Cette analyse est un catalyseur pour engager la redirection écologique de certaines actions. La démarche mobilise largement les services autour des objectifs environnementaux et contribue à diffuser de manière transversale la culture sur les enjeux de transition écologique.

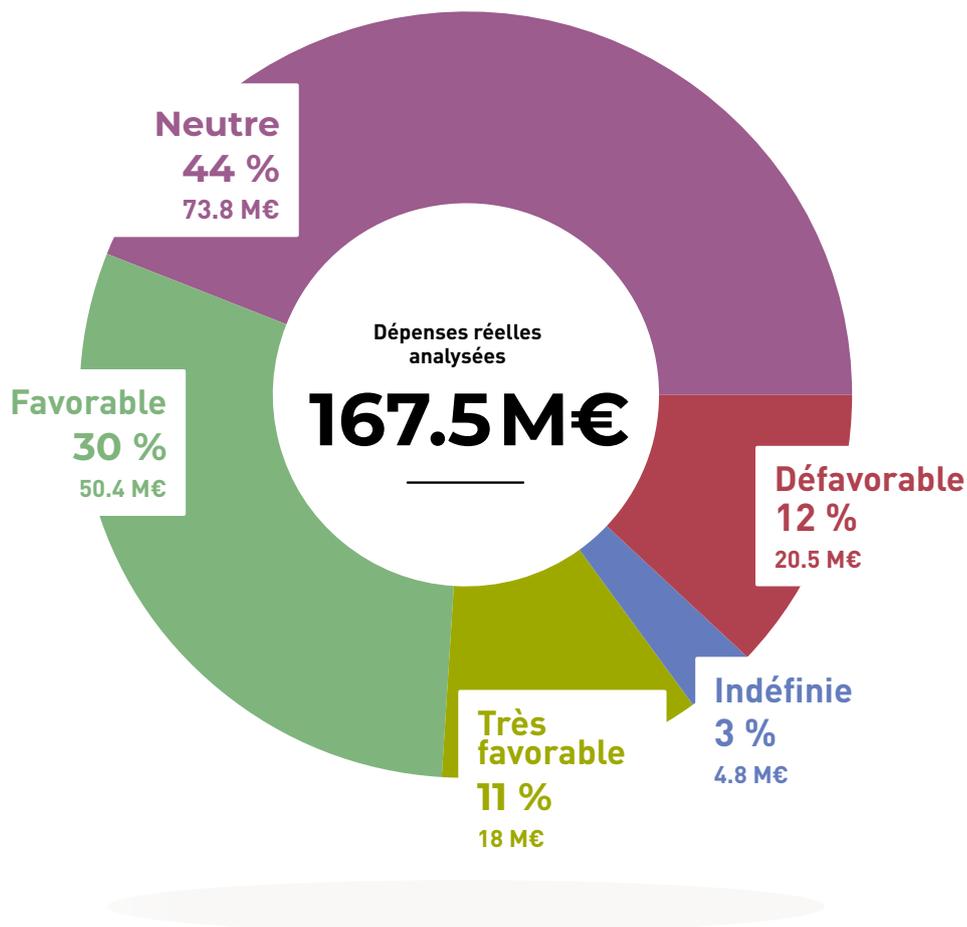
Le classement consiste en l'analyse ligne par ligne du budget en se basant sur une liste d'actions considérées, par rapport aux enjeux écologiques, comme :

- **Très favorables** : ont un impact très positif sur le climat aujourd'hui (compatible avec une neutralité carbone)
- **Favorables** : permettent une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone.
- **Neutres** : n'ont pas d'impact sur la trajectoire de neutralité carbone.
- **Défavorables** : incompatibles avec la neutralité carbone qui induit des émissions de GES significatives.
- **Indéfinies** : ont, a priori, un impact sur le climat mais non classables en l'état actuel par manque d'informations ou de données.

Cet outil doit permettre *in fine* d'aligner les engagements budgétaires sur les enjeux de la transition écologique.

Le périmètre choisi est l'ensemble des budgets du Grand Narbonne (Budget Principal et 12 Budgets Annexes).
Aucun seuil d'analyse n'a été mis en place, l'ensemble des dépenses est donc classé.

La construction budgétaire 2024 a pris en compte ces éléments et l'exécution budgétaire sera également évaluée.



Pour 2024, c'est 167.5 M€ de dépenses réelles analysées (les dépenses d'ordre ne sont pas concernées ainsi que certaines dépenses non classables d'après la méthode I4CE).

- 11 % sont des dépenses très favorables et représentent 18 M€.
- 30 % sont des dépenses favorables et représentent 50.4 M€.
- 44 % sont des dépenses neutres et représentent 73.8 M€.
- 12 % sont des dépenses défavorables et représentent 20.5 M€.
- 3 % sont des dépenses qui sont indéfinies et représentent 4.8 M€

Les relations financières entre le Grand Narbonne et ses communes

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité retrace l'ensemble des reversements existants entre le Grand Narbonne et ses 37 communes membres.

Près de

24.5 M€ versés en 2024

Les attributions de compensation

Le Grand Narbonne reverse 18.29 M€ à ses communes au titre des attributions de compensation. Ce montant intègre le transfert de la compétence Contribution Incendie ainsi que le reversement d'une part de FPIC et de DGF conformément aux conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Parallèlement, le Grand Narbonne assume la prise en charge de l'augmentation des cotisations du SDIS : +310 780 € en 2024 (+5.04 %).

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La politique de péréquation se traduit par un partage du FPIC selon les critères de droit commun, soit près des 2/3 du montant du fonds partagé entre les communes, le solde revenant au Grand Narbonne (seule cette part reste inscrite en recettes de fonctionnement, le flux alloué à l'ensemble intercommunal ne transitant pas par le budget intercommunal).

Sous réserve du maintien de l'enveloppe 2024 plus de

3.44 M€ seront reversés aux communes en 2024

Partage des produits fiscaux liés aux Énergies Renouvelables (IFER, CFE, CVAE), et à la taxe foncière sur les nouvelles zones d'activités

Conformément au Pacte Financier et Fiscal, le principe d'un partage de la fiscalité économique avec les communes se traduit financièrement par :

- un reversement aux communes concernées pour les installations éoliennes et photovoltaïques estimé à 770 K€ en 2024,
- un reversement des communes pour les nouvelles zones d'activités telles que définies dans le PFF estimé à 55 K€ en 2024.

Enveloppe de fonds de concours

Une autorisation de programme d'un montant de 10 M€ a été actée pour la période 2022-2026. Le règlement d'attribution a été assoupli afin de permettre à toutes les communes d'en bénéficier. Un crédit de paiement de 2 M€ est dégagé pour 2024.

10 M€ Autorisation de programme 2022 - 2026

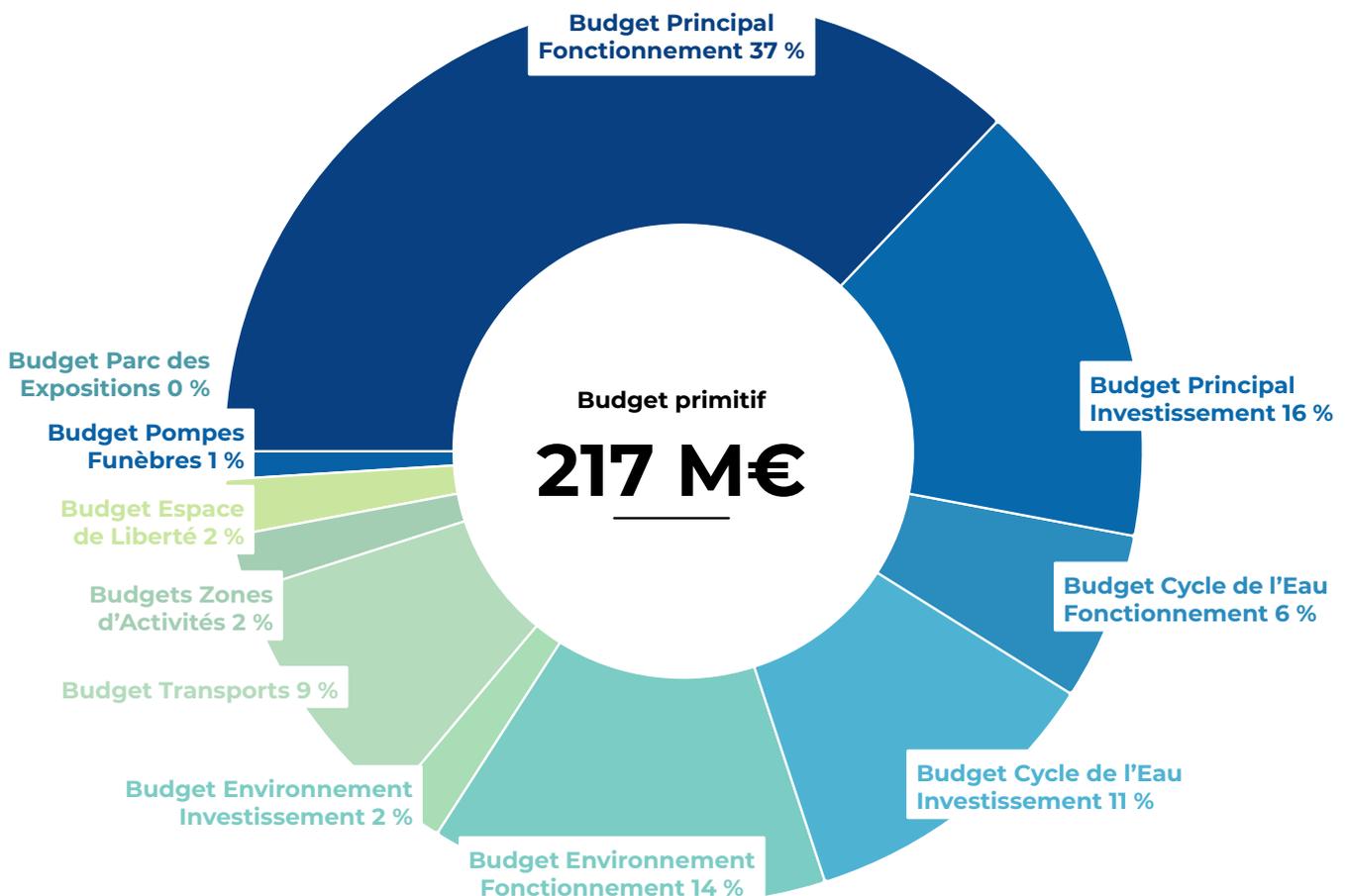
L'ossature du budget

LE BUDGET PRIMITIF

Le projet de budget primitif 2024, tous budgets confondus (hors mouvements d'ordre, de reprises des résultats et d'affectation) serait de l'ordre de 217.2 M€ répartis en dépenses.

BUDGET DU GRAND NARBONNE = Budget principal + 12 budgets annexes

Eau, Assainissement, SPANC, Environnement, Transports, Espace de liberté, Pompes funèbres, ZA Général, ZA Pôle Santé et ZA La Peyrelade, ZA Mourastel, Parc des expositions



Le budget principal

Le projet de Budget Primitif 2024 s'élève, à ce stade des Orientations Budgétaires, pour le budget principal, à plus de 114.5 M€ (hors mouvements d'ordre, de reprise des résultats et d'affectation).

Fonctionnement : des efforts renforcés pour préserver l'autofinancement malgré l'inflation

Le maintien d'une épargne nette moyenne de 5 M€ sur la période 2022-2026 conditionne le financement du Programme Pluriannuel d'Investissement. Pour y parvenir, le Grand Narbonne s'appuie sur :

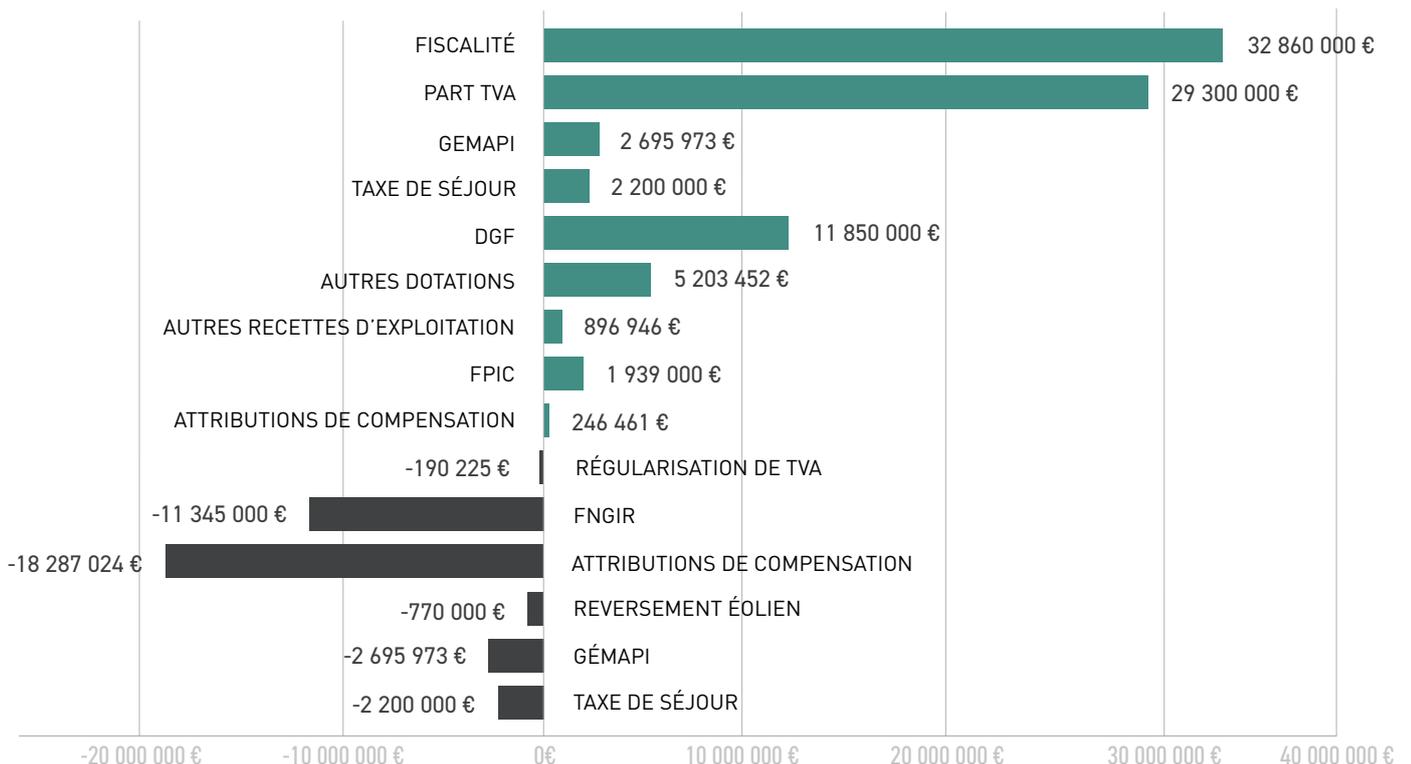
2 ORIENTATIONS PHARES :

- la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement
- l'optimisation de ses recettes de fonctionnement et d'investissement malgré les réformes fiscales successives

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles devraient dépasser les 88.8 M€ et présenter une hausse de 5.11 % par rapport au Budget Primitif 2023 en raison essentiellement de la dynamique de la TVA liée à l'inflation de 2023 et 2024 et du niveau de fiscalité raisonné prévu au BP 2023. Les prévisions budgétaires 2024 en matière de ressources fiscales ont été actualisées avec les sommes réellement perçues en 2023. La revalorisation forfaitaire des bases locatives impactera très peu les recettes du Grand Narbonne, les valeurs locatives des locaux professionnels ayant été réformées en 2017.

Les prévisions de recettes et reversements pour 2024

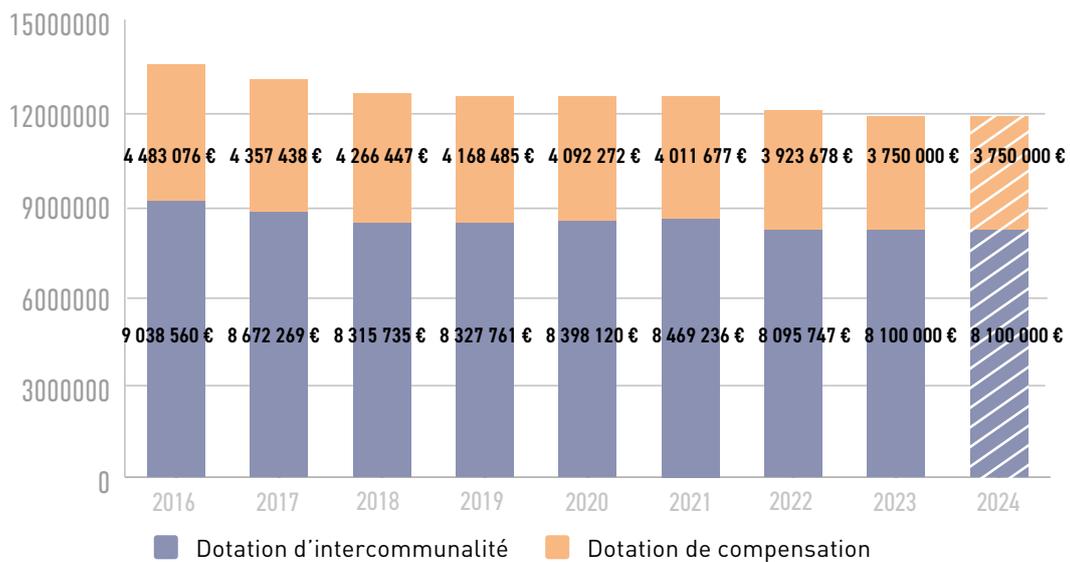


Le budget principal

Fonctionnement : des efforts renforcés pour préserver l'autofinancement malgré l'inflation

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait se maintenir au même niveau que 2023.

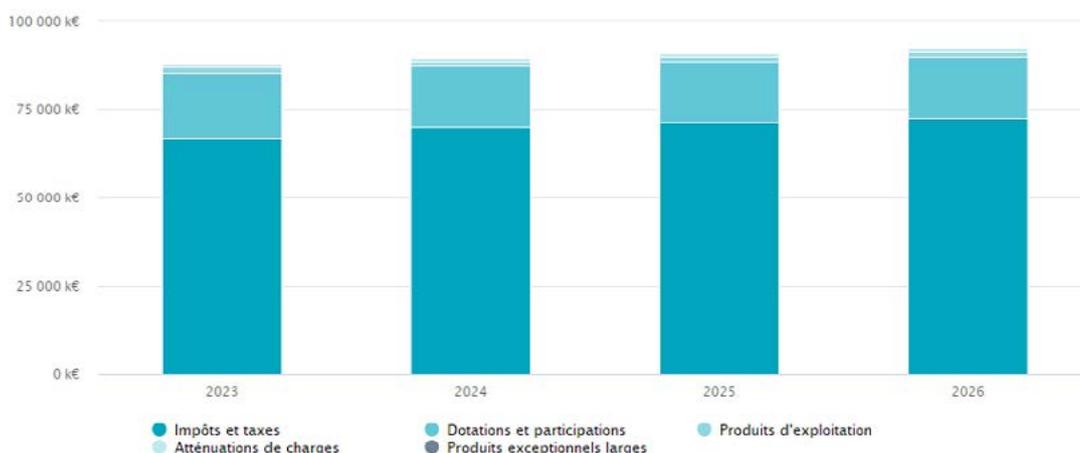
Détail et évolution de la DGF



Les recettes restent dynamiques (+5.11 % sur la période).

Cependant, la part de la TVA nationale représente 33 % des recettes du Grand Narbonne, marquant la dépendance du Grand Narbonne et l'absence de pouvoir de taux.

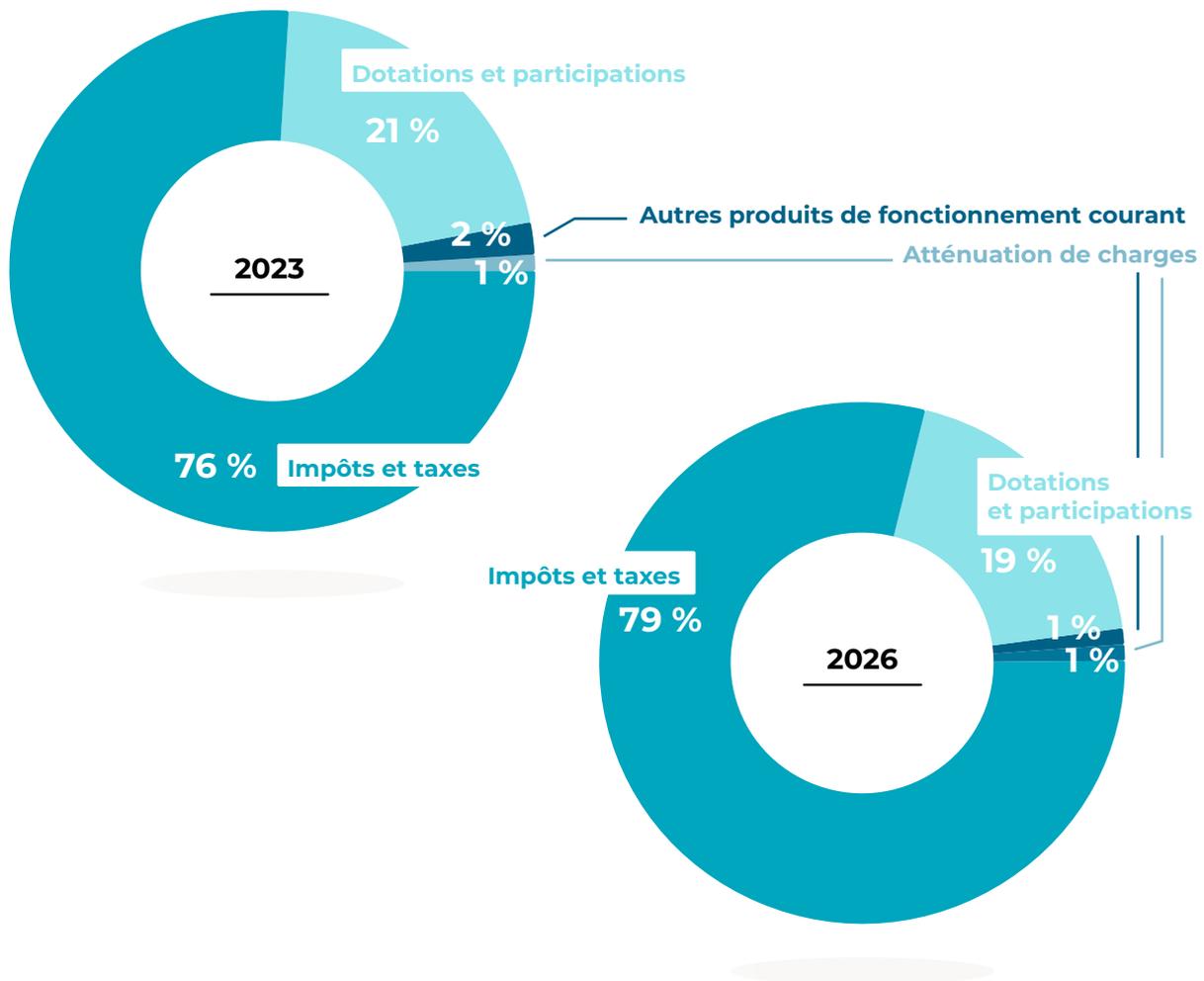
Produits de fonctionnement



Source : Logiciel de prospective financière REGARDS

La suppression de la CVAE, compensée par une part de la TVA nationale, renforce le poids d'une fiscalité déconnectée de l'activité du territoire dans les recettes réelles de fonctionnement.

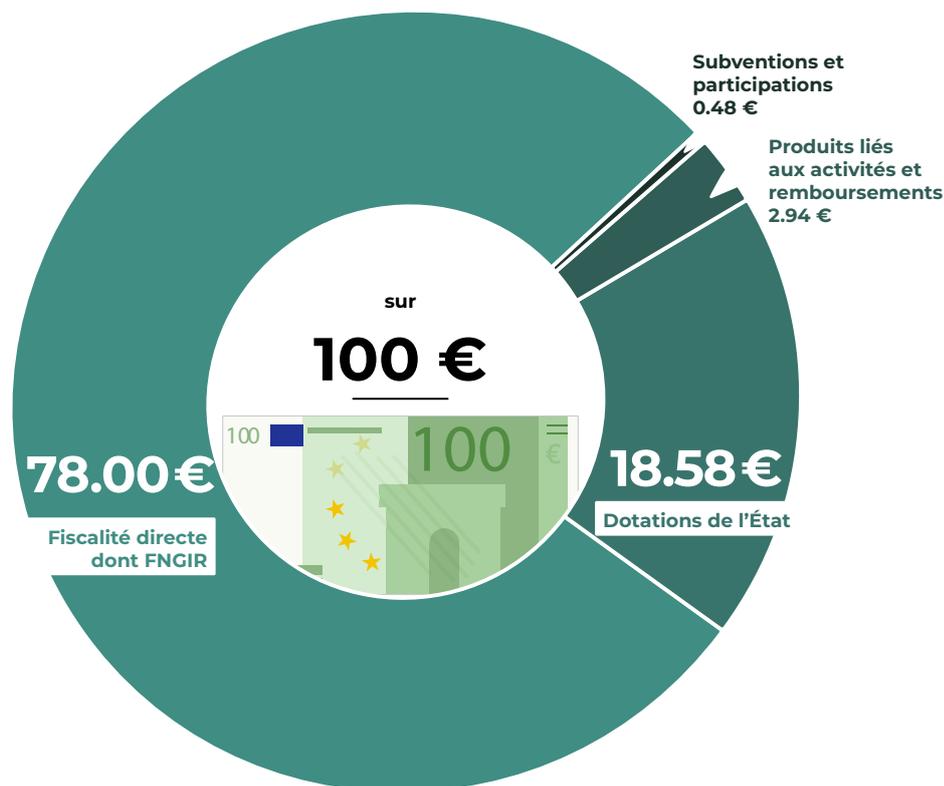
Structure des produits de fonctionnement



Source : Logiciel de prospective financière REGARDS

Le budget principal**Fonctionnement : des efforts renforcés pour préserver l'autofinancement malgré l'inflation**

D'où proviennent les recettes de fonctionnement en 2024 ?

**En 2024 nous pouvons noter deux faits marquants :**

- L'article 76 de la Loi de finances pour 2023 (codifié à l'art. L. 4332-6. du CGCT) a institué au profit de la Société de la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (SLNMP), à compter du 1^{er} janvier 2024, une taxe additionnelle de 34 % à la taxe de séjour (TATS) perçue par les communes et leurs groupements ayant déjà instauré une taxe de séjour (au réel ou forfaitaire) sur le territoire de 3 départements de la région Occitanie, dont l'Aude. Elle s'ajoute au montant de la taxe de séjour (TS) perçu par les communes et EPCI, et est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que celle-ci (article L.3333-1 du CGCT). Cette taxe de séjour sera collectée par le Grand Narbonne et reversée directement à la société de financement. Ce transfert passera directement par les comptes du service de gestion comptable sans transiter par la comptabilité du Grand Narbonne ce qui explique l'absence d'impact sur la prévision 2024 de la taxe de séjour.

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, a créé la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Pour le Grand Narbonne, cette compétence est gérée par les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) compétents sur le territoire. Des travaux d'envergure sont prévus dans les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle du Grand Narbonne. Pour financer ces travaux à horizon 2028, il est nécessaire de provisionner les crédits nécessaires dès 2024. Une provision semi-budgétaire sera créée en 2024 à hauteur de 489 K€, en parallèle de l'augmentation du produit GEMAPI appelé.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors charges exceptionnelles, les dépenses réelles devraient atteindre 79.2 M€ et présenter une hausse de 3.67 % par rapport au Budget Primitif 2023 en raison de l'inflation, des mesures salariales 2023 appliquées en année pleine, des nouvelles mesures salariales applicables depuis le 1^{er} janvier 2024 et de la hausse de certaines contributions (SDIS).

Les **charges à caractère général** devraient présenter une baisse (-4.22 % par rapport aux prévisions 2023) grâce aux efforts de rationalisation des services. De plus, le budget 2023 a été établi sur des estimations du coût de l'énergie importantes. La prévision budgétaire 2024 prend en compte le coût réel constaté en 2023.

Les **frais de personnel** (rémunérations et charges) intègrent le Glissement Vieillesse Technicité, les évolutions réglementaires, la revalorisation du point d'indice en année pleine et du SMIC, l'augmentation de 5 points d'indice à partir du 1^{er} janvier 2024 et la politique volontariste du Grand Narbonne en faveur du pouvoir d'achat. Leur évolution devrait représenter 10.28 % par rapport aux inscriptions budgétaires 2023. La structure et

l'évolution des effectifs et des charges de personnel font l'objet d'un chapitre spécifique du présent rapport.

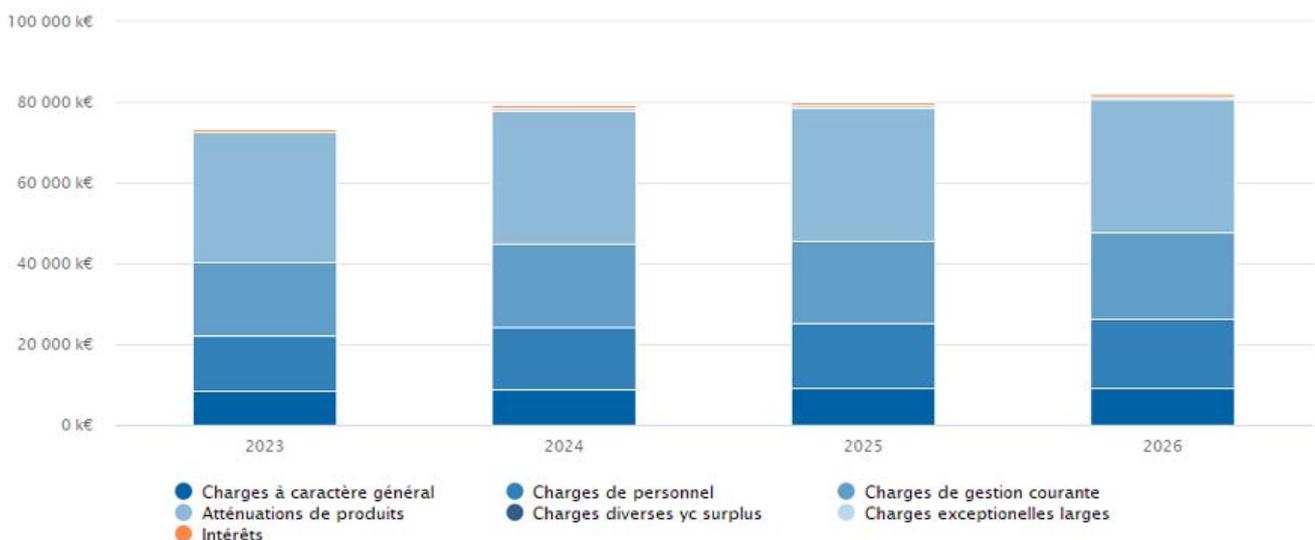
Les **atténuations de produits** (versements) constituent le poste de dépenses le plus important. Ce chapitre devrait présenter une hausse limitée de 1.57 %.

Malgré un marché tendu, la prévision budgétaire des **intérêts** de la dette est constante pour 2024.

Le poste **charges de gestion courante** comprend les participations versées aux budgets annexes (Zones d'activités, Transports et Espace de liberté), les participations versées aux organismes auxquels le Grand Narbonne adhère (Grand Narbonne Tourisme, Parc naturel régional, EPAGE dans le cadre de la compétence GEMAPI, EPCC Narbo Via) et les soutiens aux associations pour leurs actions et manifestations sur le territoire. Ce poste devrait présenter une augmentation de 3.74 % due à la hausse de la participation au SDIS mais également à la participation exceptionnelle à la création du budget annexe Parc des expositions.

L'évolution projetée des dépenses de fonctionnement sur la période 2022-2026 est maîtrisée.

Charges de fonctionnement



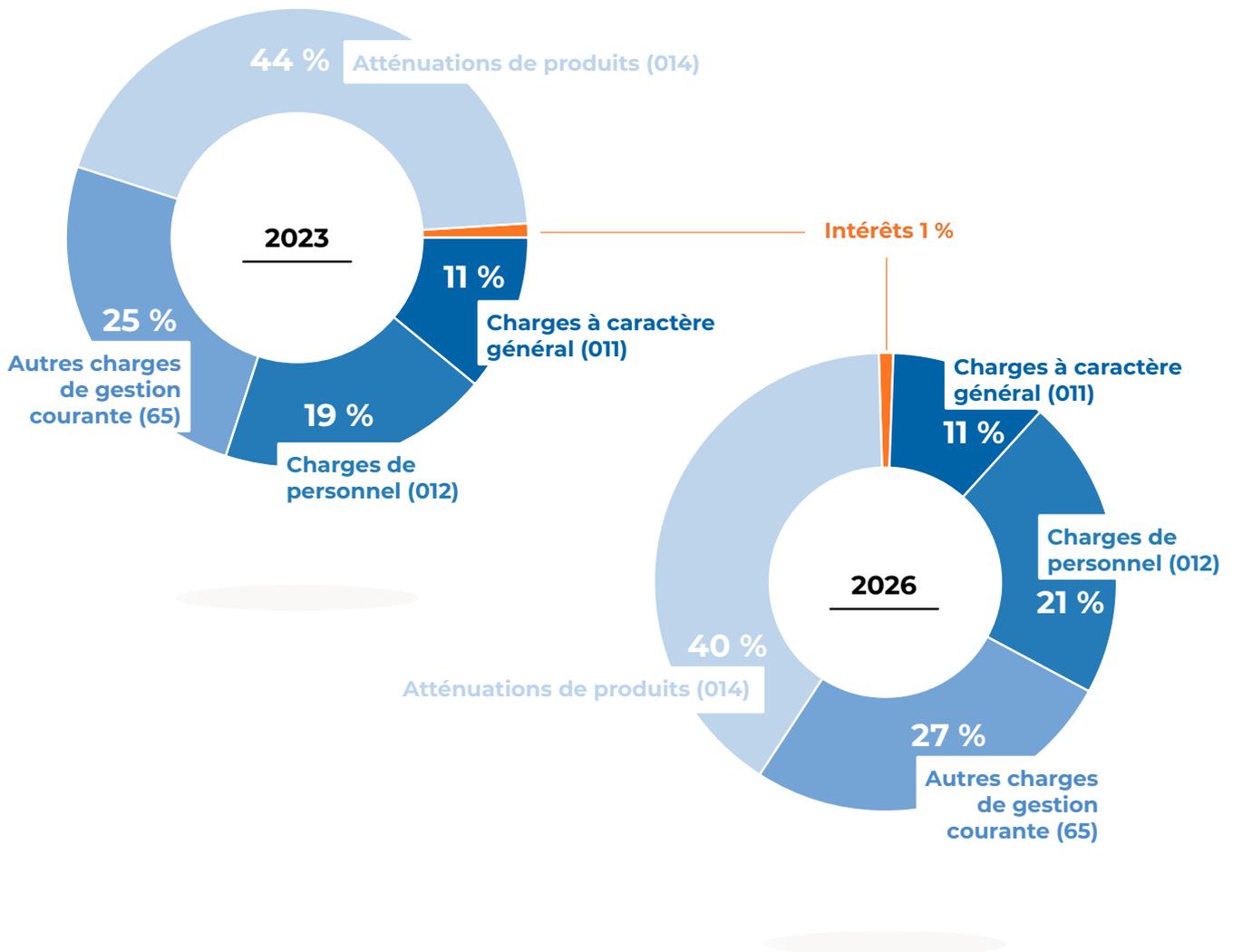
Source : Logiciel de prospective financière REGARDS

Le budget principal

Fonctionnement : des efforts renforcés pour préserver l'autofinancement malgré l'inflation

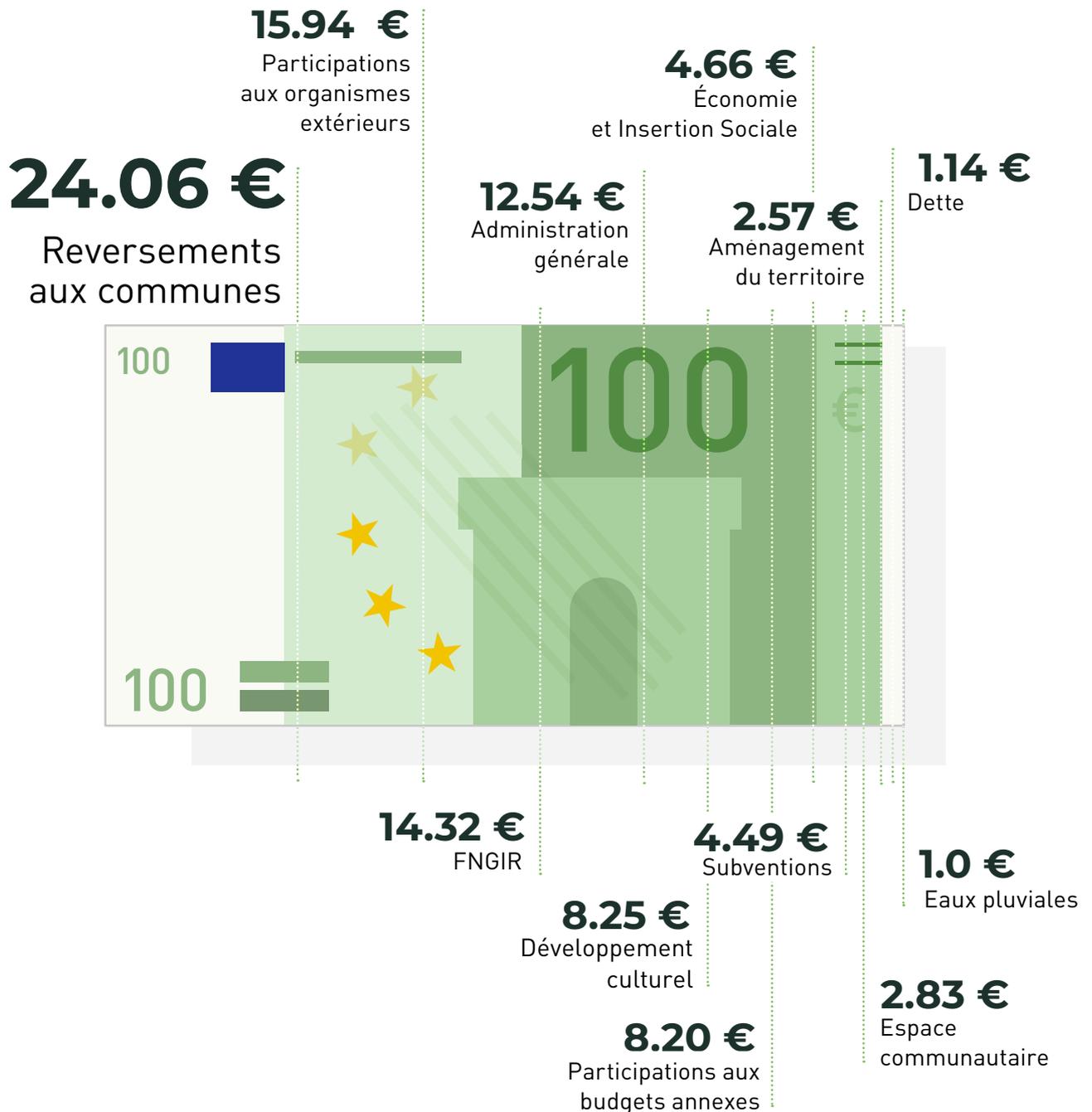
Le poids des reversements est de plus en plus prépondérant dans la structure de la section de fonctionnement ; la participation aux budgets annexes explique cette évolution.

Structure des charges de fonctionnement



Source : Logiciel de prospective financière REGARDS

Comment seront dépensés les crédits de fonctionnement en 2024 ?



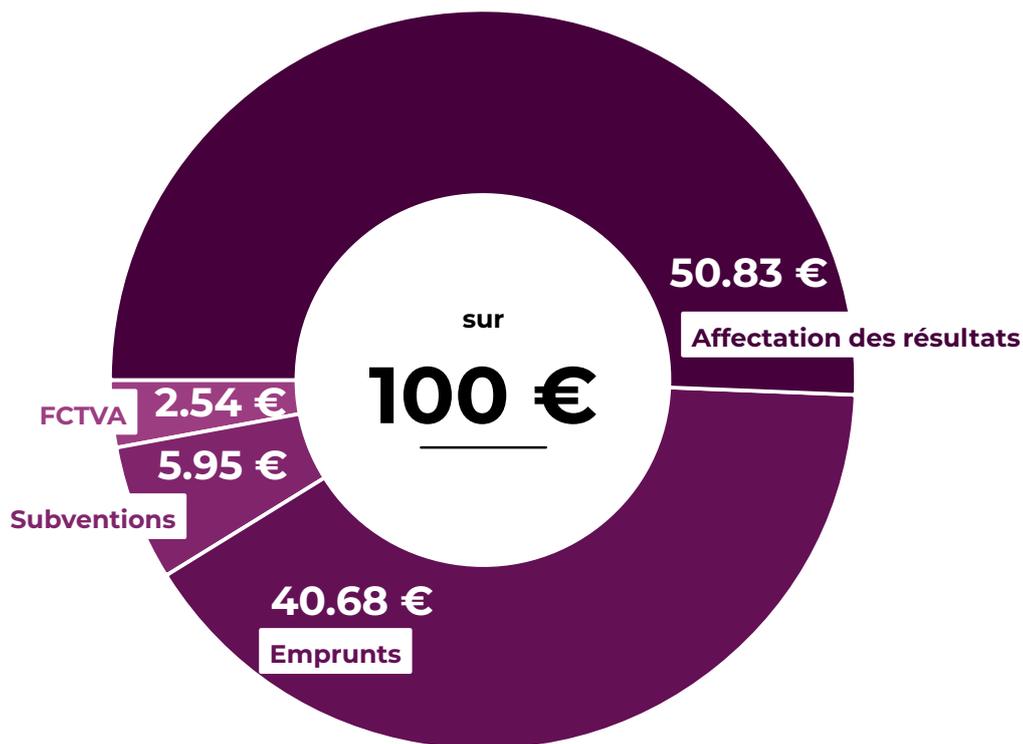
Le budget principal

Investissement

Les recettes réelles d'investissement

Pour financer ses investissements, le Grand Narbonne aura recours sur la période en partie à son autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements), aux financements extérieurs (subventions des partenaires et FCTVA) et à l'emprunt. La recherche de subventions auprès de partenaires extérieurs s'avère déterminante pour cofinancer les projets d'investissement et emprunter de manière mesurée.

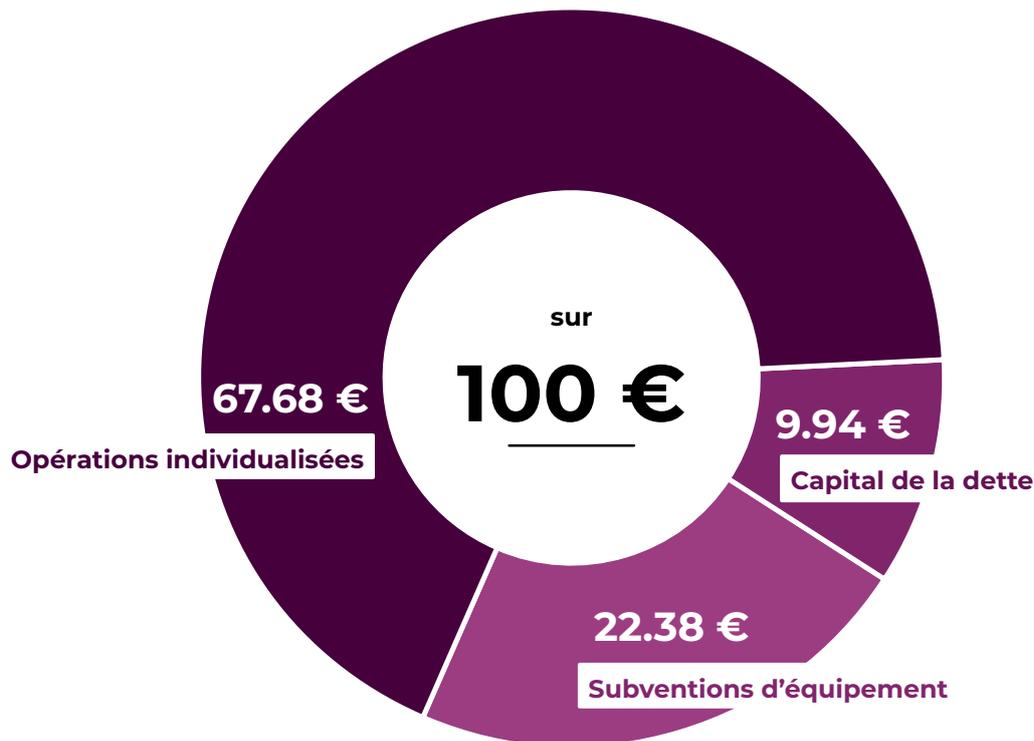
Comment seront affectées les recettes d'investissement en 2024 ?



Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles s'élèveront à près de 35.2 M€, remboursement du capital de la dette compris.

Comment seront affectées les dépenses d'investissement en 2024 ?



Le budget principal

Évolution de l'épargne nette et de la capacité de désendettement

L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) déduite du remboursement du capital de la dette, elle permet de mesurer les ressources que le Grand Narbonne peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts. Elle a donc vocation à couvrir a minima les travaux récurrents d'investissement.

En 2024, l'épargne nette prévisionnelle serait de **5 M€** et resterait stable jusqu'en 2026.

La capacité de désendettement

Elle correspond à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité, elle ne doit pas dépasser 10 à 12 ans dans les perspectives financières, selon les indicateurs de pilotage recommandés pour les collectivités.

La capacité de désendettement sur le budget principal passerait à **3.65 ans en 2024, sous réserve de la réalisation des prévisions d'investissement, de recours à l'emprunt et de résultat en termes d'épargne brute.**

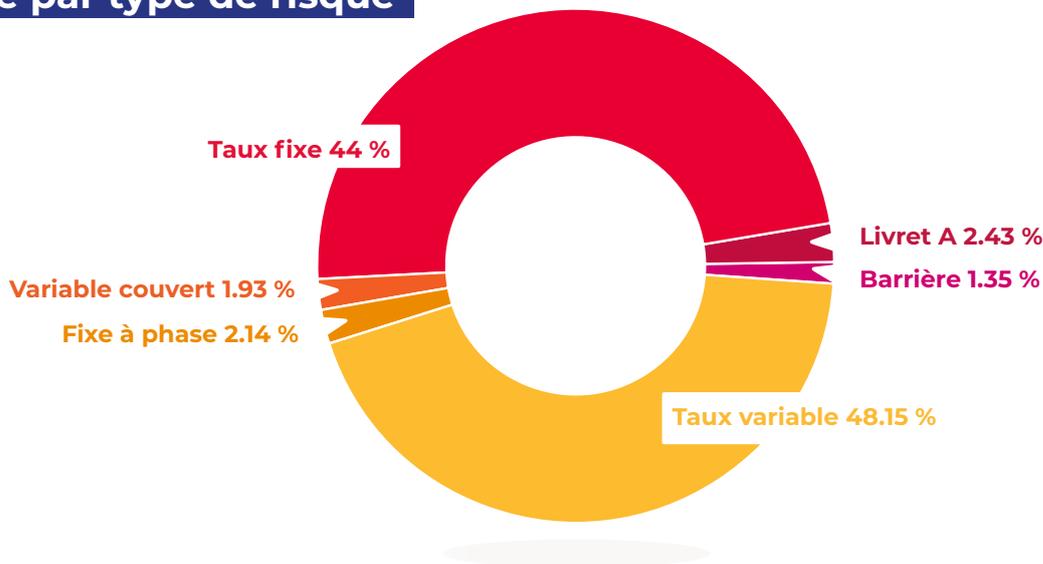
Gestion de la dette - Tous budgets

L'encours de dette total tous budgets confondus de la collectivité au 31 décembre 2023, s'établit à **109.6 millions euros**, avec un **taux moyen annuel de 3.54 %** et une **durée de vie résiduelle de 12 ans et 6 mois**.

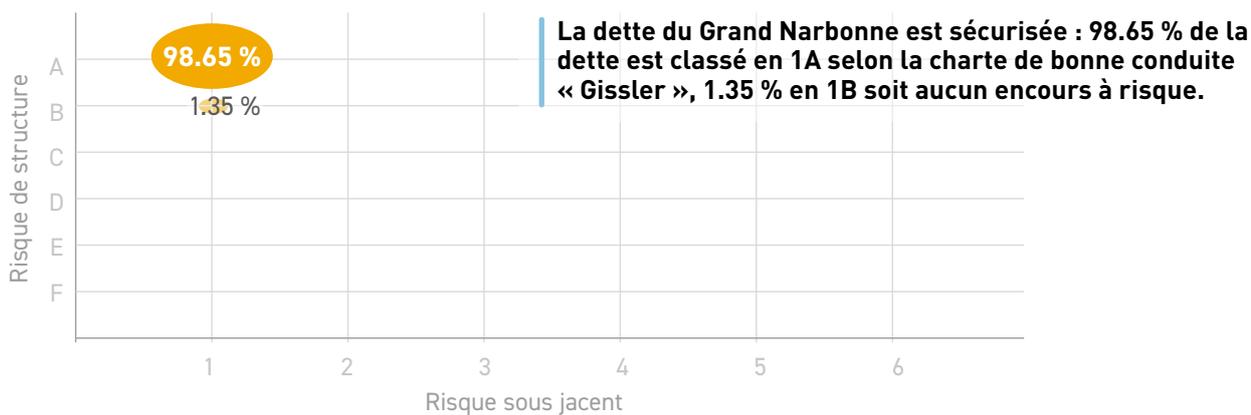
La répartition de l'encours

	CRD Synthèse
Budget principal	27 519 355.41 €
Budget Annexe Eau	24 096 526.45 €
Budget Annexe Assainissement	38 031 844.52 €
Budget Annexe Environnement	2 329 533.05 €
Budget Annexe EDL	320 939.75 €
Budget Annexe ZA	9 043 911.11 €
Budget Annexe Pôle Santé	7 200 977.94 €
Budget Annexe La Peyrelade	1 047 161.12 €
Encours Total	109 590 249.35 €

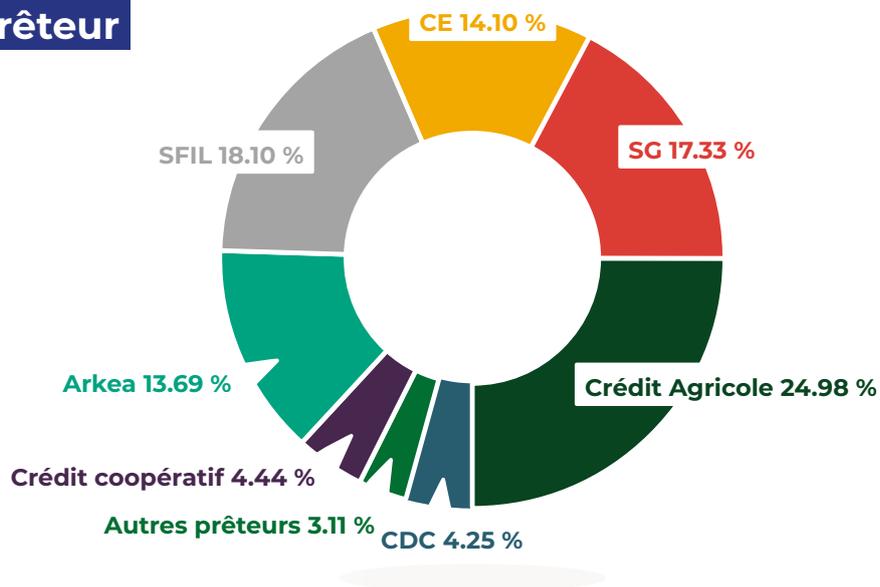
Dettes par type de risque



Dettes selon charte de bonne conduite Gissler



Dettes par prêteur

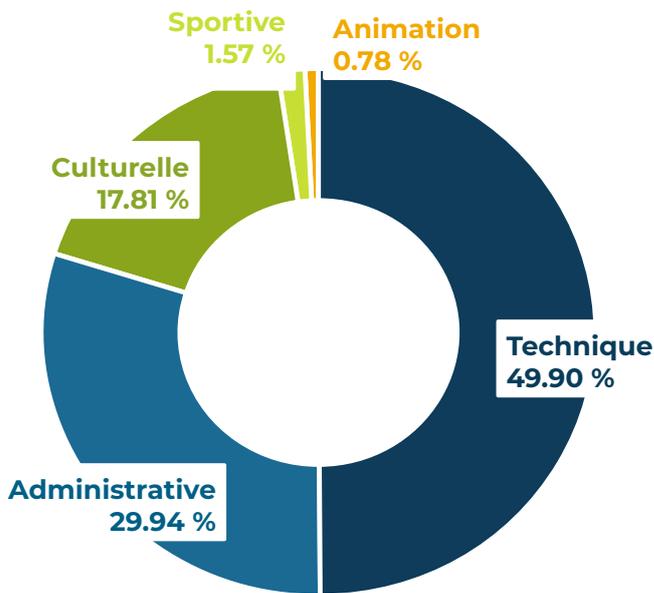


La politique des Ressources Humaines

Structure et évolution des effectifs hors régies

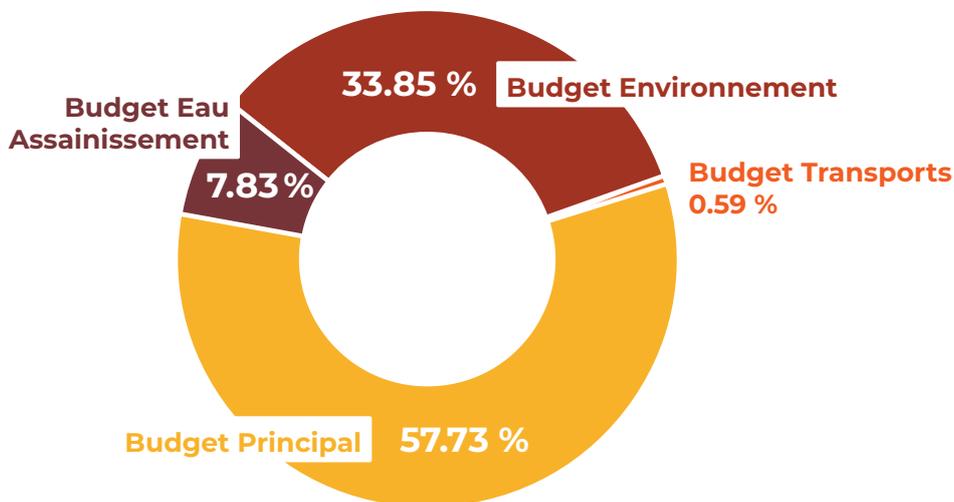
À la date de référence du 1^{er} janvier, les effectifs budgétaires de la collectivité évoluent de +1.59 % entre 2023 et 2024, soit 8 créations d'emploi.

Répartition par filière



L'année a été particulièrement marquée par le développement de la mutualisation et des services apportés aux communes : création d'un service mutualisé de direction générale des services, renforcement des équipes autorisation du droit des sols et géomatique notamment. D'autres services sont également renforcés : la régie de l'eau, le patrimoine, l'espace Grand Narbonne Razimbaud, la direction des systèmes d'information.

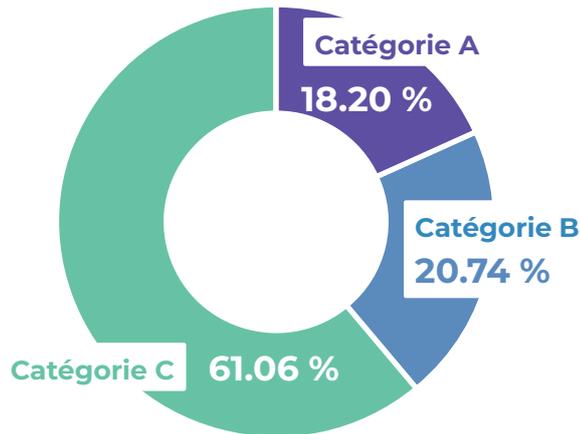
Répartition par budget



La structuration des effectifs de la collectivité par budget démontre la **prépondérance habituelle du Budget Principal et du Budget Environnement**.

La structuration des effectifs de la collectivité par catégorie et par filière est similaire aux années précédentes, avec une grande majorité d'agents en filière technique et en catégorie C.
 La part des fonctionnaires représente 91.15 % des effectifs permanents pourvus.

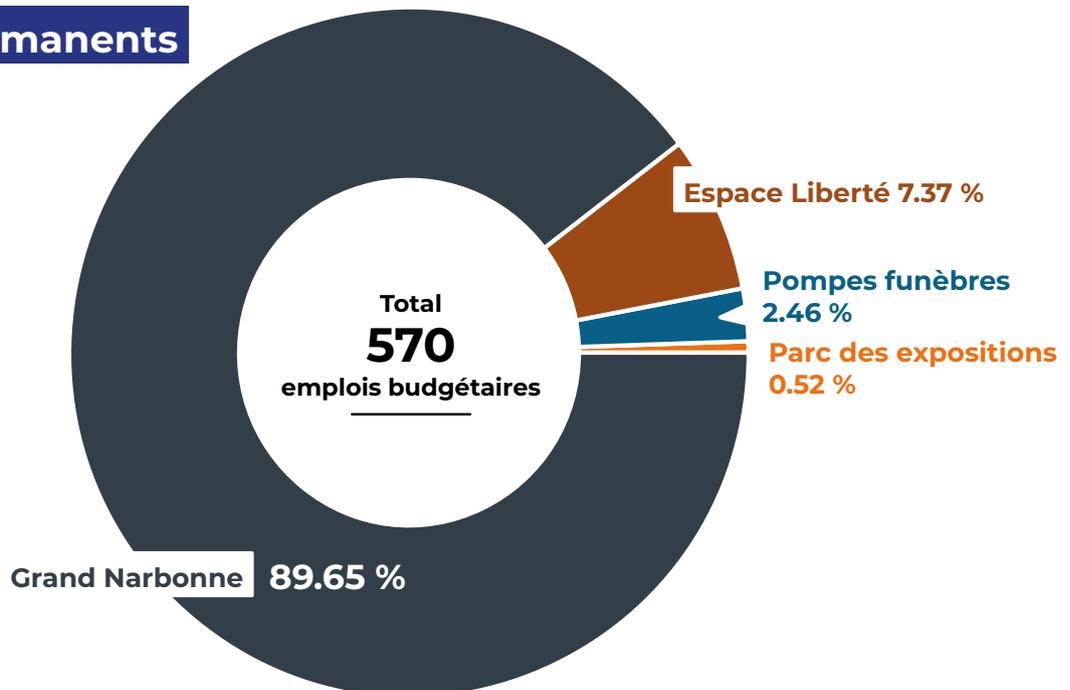
Répartition par catégorie GN hors régies



Structure et évolution des effectifs régies comprises

Les effectifs budgétaires du Grand Narbonne, régies comprises, sont répartis selon les modalités suivantes :

Effectifs permanents



Dont 511 pour la collectivité, 42 pour l'Espace de Liberté, 14 pour les Pompes Funèbres et 3 pour le Parc des Expositions
 (prise de l'exploitation au 1^{er} janvier 2024)

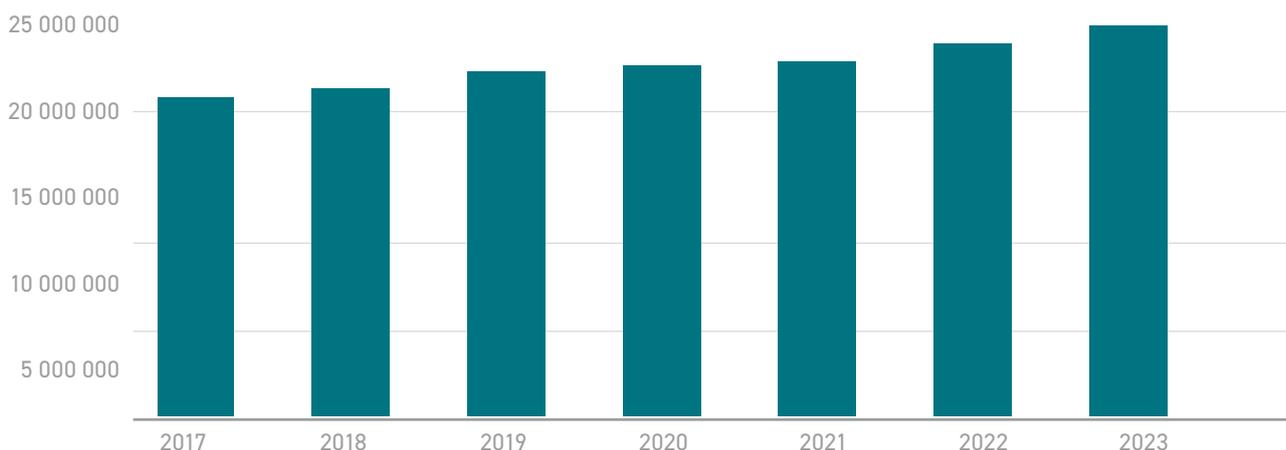
La politique des Ressources Humaines

Évolution des dépenses de personnel et des rémunérations

L'évolution de la masse salariale exécutée sur l'ensemble des budgets, y compris les deux régies, est stabilisée en moyenne à 3.45 % sur les six dernières années avec une baisse significative en 2020 et 2021 suite aux transferts sortants et entrants, à la crise COVID 19 et à des reports cumulés dans l'intégration des nouveaux effectifs impactant de ce fait seulement partiellement la réalisation budgétaire.

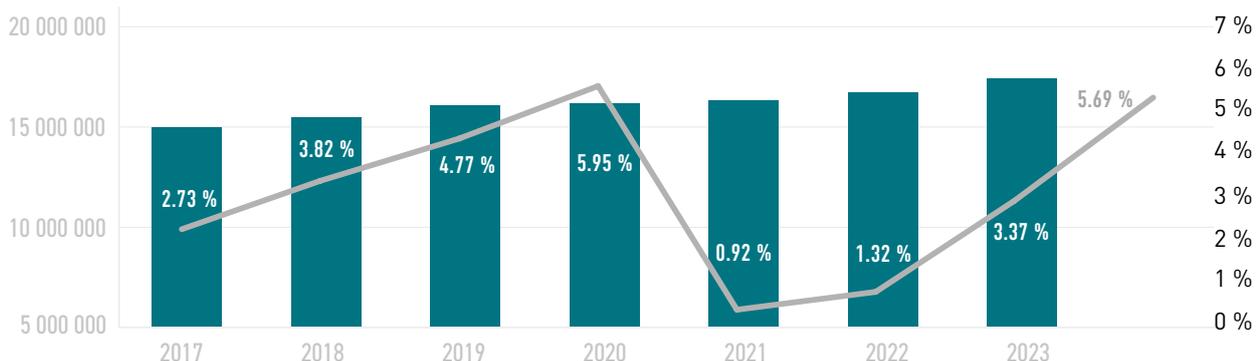
Toutefois, cette tendance s'inverse à compter de 2022 avec en sus de l'effet des recrutements en année pleine, l'impact des mesures salariales prises par l'État avec notamment les revalorisations successives du SMIC et par conséquent des premiers indices des catégories C mais également de l'augmentation de la valeur du point (longtemps figée, la valeur du point d'indice a augmenté de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022, puis de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023). Pour l'année 2023, ces mesures impactent les budgets de 850 000 €.

Évolution masse salariale avec régies



Concernant la part des rémunérations dans l'évolution de la masse salariale du Grand Narbonne, après une diminution en 2020 compte tenu de la baisse des effectifs, elle se caractérise par une augmentation marquée en 2022 et 2023, du fait de l'augmentation du traitement de base des agents.

Évolution rémunérations avec régies

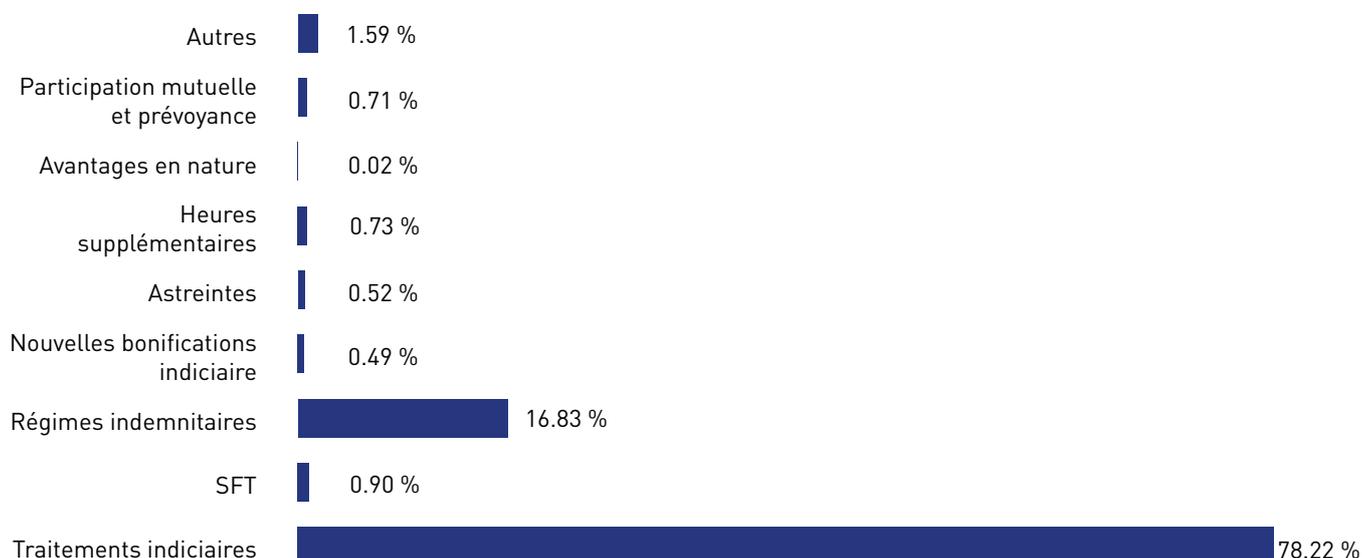


Concernant les effectifs, l'année 2024 serait marquée par la création de nouvelles missions mutualisées et le renforcement des services supports au regard des orientations stratégiques.

Concernant la masse salariale, les projections réalisées prévoient une augmentation de 8.10 % au regard du budget de l'exercice précédent, soit un budget global de 29 560 000 €. Plus particulièrement, l'évolution du Budget Principal est fixée à 10.28 % afin de tenir compte de l'effet report des recrutements et des impacts en année pleine des mesures salariales fixées par l'État.

Au-delà et dans le cadre du soutien apporté aux agents afin de faire face à l'inflation, la masse salariale projetée intègre un panel de mesures sociales (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, participation mutuelle et prévoyance, l'évolution du dispositif de CIA). L'ensemble des mesures salariales représentent 1 M€ de masse salariale supplémentaire.

Éléments de rémunération sans régies



Atténuations de charges RH

Pour 2024, les atténuations de la masse salariale s'élèveraient à 1 250 000 € pour 2024.

Elles intègrent en particulier les financements de postes, les remboursements de personnel mis à disposition, ou bien encore les refacturations de services et prestations mutualisés.

À ce titre, il convient de noter la part significative de postes subventionnés dans le cadre de projets spécifiques comme Territoire d'industrie, les conseillers numériques, les mobilités douces, l'action cœur de ville, l'urbanisme, la politique de la ville...

La mutualisation des postes ou des prestations avec notamment la Ville de Narbonne permet d'assurer une gestion efficace des projets et contribue à la maîtrise de la masse salariale.

Ces atténuations sont complétées par des économies réalisées dans le cadre de la reprise en gestion directe de prestations jusqu'alors confiées au secteur privé, par des financements indirects des projets de la collectivité et par les remboursements de l'assurance des risques statutaires.

Mise en œuvre du temps de travail

Depuis le 01/01/2016, l'ensemble du personnel de la collectivité travaille dans le respect des 1607 h par an conformément à la réglementation avec une durée hebdomadaire moyenne de travail fixée à 36 h 40 et venant compenser le nombre de jours de congés supplémentaires dont bénéficie le personnel.

L'année 2023 est marquée par la déclinaison d'une nouvelle organisation du travail avec la mise en place du télétravail et des horaires variables.

3. Les projets du Grand Narbonne

Orientations par politiques publiques

Lors du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2022, les élus ont adopté le plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2022-2026 articulé autour de cinq thématiques. Les orientations budgétaires 2024 sont établies par les élus en définissant des projets qui s'inscrivent dans le projet de territoire Grand Narbonne 2030.

→ **POUR UNE AGGLO PLUS SOLIDAIRE AVEC SES HABITANTS ET SES COMMUNES**

→ **POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DE NOTRE PATRIMOINE**

→ **POUR UN TERRITOIRE DURABLE**

→ **POUR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

→ **POUR L'ACCÈS À TOUS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS**

1 / Pour une agglo plus solidaire avec ses habitants et ses communes

Un nouvel accueil pour la Maison de l'habitat

Située dans le bâtiment dénommé **le Capitole**, la **Maison de l'habitat et du développement durable du Grand Narbonne** va connaître des travaux importants sur tout le rez-de-chaussée pour permettre un accueil facilité des usagers.

L'objectif : **un guichet unique d'accueil, de conseils neutres et gratuits et d'accompagnement pour toutes les questions en lien avec l'habitat** (juridiques, réhabilitation, rénovation énergétique, autonomie...). **446 000 €** sont prévus dont plus de 390 000 € en 2024 pour mener les travaux à l'intérieur de la Maison de l'habitat : retravailler le parvis, l'accessibilité PMR par l'entrée principale, réinventer tout l'espace d'accueil afin qu'il soit plus visible et réagencer certains espaces du rez-de-chaussée.



Des aides directes pour un meilleur habitat

À travers différents programmes et dispositifs d'accompagnements technique et financier, dont le Programme d'intérêt général du Grand Narbonne, le volet habitat du programme Action cœur de ville, les aides à la rénovation énergétique ou encore les trois actions façades, **le Grand Narbonne accompagne directement les habitants et les propriétaires bailleurs dans l'amélioration de l'habitat privé et la lutte contre la vacance**. En 2024, **1.26 M€** sont prévus sur ces différents programmes.



Un nouveau programme local de l'habitat à venir

L'actuel programme local de l'habitat (PLH) du Grand Narbonne a pris fin en 2023. **Document stratégique** de programmation qui inclut l'ensemble de la **politique locale de l'habitat** (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles), le PLH du Grand Narbonne doit être **révisé**, sur la base du diagnostic réalisé en interne. Budget prévu pour cette révision : **100 000 €**.

159 logements sociaux financés par le Grand Narbonne livrés en 2024

Engagé depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des bailleurs dans la construction de logements sociaux, le Grand Narbonne va poursuivre en 2024 son **investissement important pour la construction et la réhabilitation**. **1.1 M€** sont ainsi prévus pour la livraison de **21 opérations sur 11 communes** représentant **159 logements**.





Mise en service des nouvelles chambres funéraires

Débuté l'été dernier, le **chantier d'extension du centre funéraire va se terminer en 2024**. Les travaux ont permis la création de **deux chambres funéraires supplémentaires** et d'**une salle de cérémonie** pouvant accueillir 100 personnes. Coût global du projet : **1.18 M€**. Cette extension de 300 m² attenant au bâtiment existant va permettre d'offrir un espace de cérémonie respectueux du défunt et de ses proches.



2 M€ pour le fonds de concours des communes

Après l'**élargissement du règlement d'accès au fonds de concours** à destination des 37 communes en 2022, **2 M€ sont prévus en 2024** pour accompagner les communes du territoire dans leurs projets de développement. Au total, entre 2022 et 2026, plus de 10 M€ sont inscrits dans le PPI pour cette aide.

Bientôt une recyclerie à Razimbaud

Véritable **extension du fablab** au sein du quartier de **Razimbaud** à Narbonne, la **création de la recyclerie** va permettre de **réduire les déchets** dans une démarche d'**économie circulaire** et de faire émerger une **filière économique locale** dans un quartier prioritaire du Grand Narbonne. Les habitantes et les habitants du quartier, accompagnés par des professionnels, feront fonctionner la chaîne de recyclage et de réemploi des bâches PVC et de kakemonos. Des partenariats seront établis avec les entreprises qui, dans le cadre de leurs démarches RSE, souhaitent fournir le matériel à recycler ou acheter les produits ainsi transformés à des fins de réutilisation. Le bâtiment qui va accueillir la recyclerie va être **construit sur le terrain à l'arrière de l'Espace Grand Narbonne Razimbaud**. **220 000 €** sont prévus pour la réalisation de ce projet dont 181 000 € en 2024.

Création de la nouvelle aire de grand passage

Fin 2022, le Grand Narbonne a décidé de créer une aire de grand passage pour les gens du voyage. Implanté sur le lieu-dit « Pont des charrettes » à Narbonne, ce nouvel aménagement représente un budget de **2.1 M€**.



2/ Pour l'entretien et l'amélioration de notre patrimoine

Poursuite du déploiement de la vidéoprotection dans les équipements du Grand Narbonne

Après la mise en service de la **vidéoprotection** à la Médiathèque du Grand Narbonne et à l'Espace de liberté, la Communauté d'agglomération poursuit en 2024 le déploiement dans d'autres équipements. Les **déchetteries de Narbonne** (route de Lunes et route de Béziers) seront équipées en 2024 pour un montant de **100 000 €**.



Plusieurs sites du Grand Narbonne équipés en borne de recharge pour véhicules électriques

Peu à peu, la **flotte de véhicules** (véhicules légers et poids lourds) **du Grand Narbonne s'électrifie** à la faveur des renouvellements. Pour permettre la recharge des véhicules, la Communauté d'agglomération va **installer des bornes de recharge dans plusieurs de ces sites** en 2024 : centres techniques de Coursan, Mirepeisset et Sigean et gare routière. **151 000 €** sont prévus.



Les bâtiments du Grand Narbonne passent au LED

Près de **300 000 €** sont prévus en 2024 pour le **relamping** de plusieurs sites du Grand Narbonne. L'ensemble de l'éclairage de l'**Hôtel d'agglomération**, du **Capitole**, du **Patio des arts** et une partie de celui du Théâtre et de la piscine de Fleury vont être changés pour des ampoules LED.



La Régie de l'eau prochainement dans l'ancienne usine Mamor à Coursan

2.4 M€ (dont 1 M€ en 2024) sont prévus pour ce projet qui verra s'installer la **Régie de l'eau du Grand Narbonne dans l'ancienne usine Mamor à Coursan**. Ces travaux d'aménagement couplés à ceux du centre technique actuel de Coursan permettront un meilleur accueil du public et l'amélioration des conditions de travail des agents.

3/ Pour un territoire durable



Les trois projets de pôles d'échanges multimodaux avancent

Les trois principales gares du territoire (Narbonne, Leucate et Port-la-Nouvelle) vont devenir des pôles d'échange multimodaux (PEM) qui permettront de **renforcer les liaisons** (transports en commun, voies de circulation douce...) vers les opérateurs touristiques et économiques. À **Port-la Nouvelle**, les **études de faisabilité sont engagées**. Elles permettront de définir un projet pour l'aménagement du PEM. À **Leucate**, les **études de faisabilité** sont également **en cours** et devraient être finalisées au cours du 1^{er} semestre 2024 avant d'engager les **études opérationnelles**. Enfin à **Narbonne**, l'étude de faisabilité devrait être lancée à la mi-2024. Au-delà du projet de PEM, le projet narbonnais a pour objectif de **redynamiser le quartier de la gare**, tant du point de vue urbain que de la fluidité piétons vers et depuis le centre-ville. Près de **716 000 € sont prévus en 2024 pour ces trois projets**.



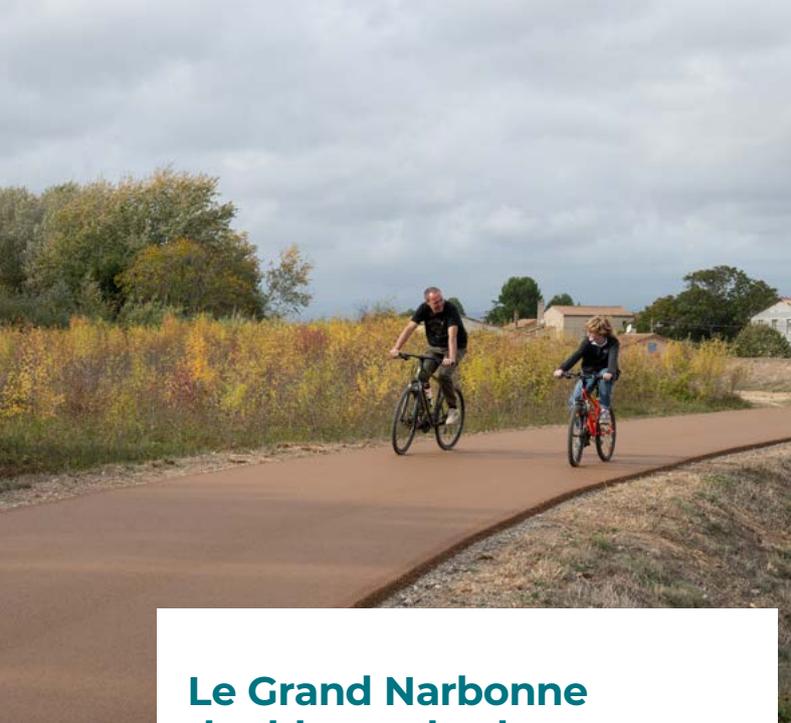
Les Citadines passent à l'électrique

Ayant la volonté de **limiter les véhicules thermiques** sur le réseau Citibus, le Grand Narbonne a décidé, en amont du renouvellement de la délégation de service public pour les transports publics, de renouveler la flotte de Citadines. Les **six véhicules** qui permettent la desserte du centre-ville de Narbonne depuis le parking de Maraussan et de l'avenue Carnot vont être **remplacés par des véhicules électriques**. **1.8 M€** sont prévus pour l'achat de ces 6 navettes électriques.



Près de 800 000 € pour la ligne LGV Montpellier – Perpignan

La phase 1 du projet, le tronçon Montpellier-Béziers, a connu en 2023 un coût d'accélérateur avec la déclaration d'utilité publique. Le début des travaux pour cette phase est annoncé pour 2029. Concernant la phase 2, Béziers – Perpignan, de nouvelles études sont prévues. La question de la mixité (voyageurs et fret) va notamment être réinterrogée. En 2024, le Grand Narbonne participe à hauteur de **787 300 €** au projet de LGV Montpellier – Perpignan.



Le Grand Narbonne double son budget pour les pistes cyclables

À la faveur de l'adoption de son plan des mobilités actives, le Grand Narbonne a pour objectif d'encourager les habitants à se déplacer au quotidien à pied ou encore à vélo. Pour cela, la Communauté d'agglomération a décidé de doubler les investissements consacrés aux pistes cyclables jusqu'en 2026. 2 M€ seront ainsi consacrés en 2024 au développement des pistes cyclables. La première tranche de la liaison Montplaisir – La Coupe, la liaison Salles-d'Aude – Coursan, un fonds de concours pour les communes ainsi que l'installation de nouveaux box à vélo, de totems de réparation sont notamment prévus en 2024.

Près de 3 M€ pour équilibrer le budget transports

Afin de maintenir l'offre de service de transports publics, pour la troisième année, le budget principal du Grand Narbonne va équilibrer le budget annexe des transports à hauteur de 2.9 M€.

Sécurisation du pôle d'échange de Montredon

Le pôle d'échange à l'entrée de Montredon-des-Corbières, passage de nombreux bus du Grand Narbonne et de la Région va connaître des travaux de sécurisation et d'accessibilité. Un quai pouvant accueillir sept bus va ainsi être aménagé pour un montant de 350 000 €.

En 2024
2 M€
consacrés aux
pistes cyclables



Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 011-241100593-20240208-C2024_18-BF

S'LO

Plus de 19 M€ pour le grand cycle de l'eau

En 2024, le Grand Narbonne, en charge du grand cycle de l'eau (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eaux pluviales, eau potable et assainissement) va investir près de 19.1 M€ dans ces différents domaines de compétence : 2.2 M€ versés aux syndicats de rivières pour la Gemapi ; 2.5 M€ pour les eaux pluviales (aménagement des quais Rive Sud à Port-la Nouvelle, réhabilitation des terrasses de la mer à Narbonne-Plage, finalisation de schémas directeurs sur six communes pour prévoir les futurs investissements, remise à niveau des postes de relevage des eaux pluviales à Narbonne, Port-la Nouvelle, Gruissan et la Palme...) ; 5.55 M€ pour l'eau potable (sécurisation de la ressource pour Portel-des-Corbières, Peyriac-de-Mer et Bages, mise en place de la télérelève des compteurs d'eau pour les communes en régie, réhabilitation et équipement du forage des Charbonnières à Argeliers, travaux sur les réseaux préalablement à des travaux de voirie communaux...) et 8.84 M€ pour l'assainissement (fin de la construction de la station d'épuration d'Argeliers-Mirepeisset et les réseaux afférents, poursuite des travaux de la station d'épuration de Portel-des-Corbières, modernisation de la station d'épuration de Narbonne-Plage, travaux sur les réseaux préalablement à des travaux de voirie communaux...).

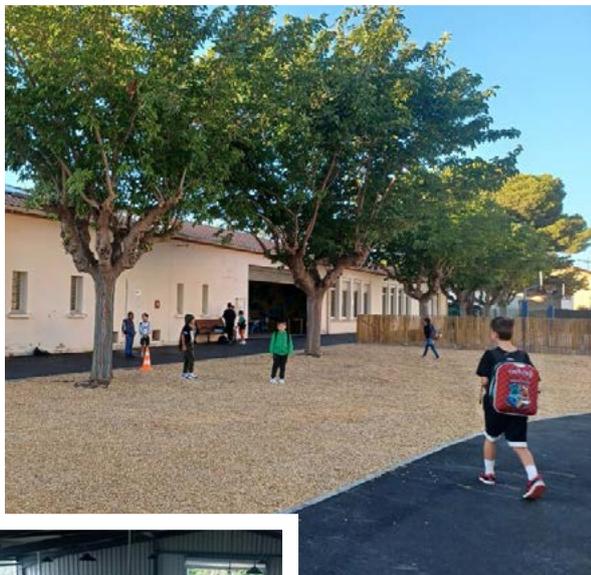
Après les projets de Roquefort-des-Corbières et Irrialt'eau, le Grand Narbonne poursuit les études engagées en 2023 pour deux nouveaux projets de réutilisation de l'eau en sortie de station d'épuration : sur la STEP de la Franqui pour l'irrigation d'une vingtaine d'hectares de vignes et sur la STEP de Port la-Nouvelle pour alimenter l'usine d'hydrogène, dont la première pierre a été posée en juin 2023.



Gestion des déchets : le développement du compostage pour limiter l'enfouissement

2024 marque l'application de la loi antigaspillage concernant le **tri des biodéchets à la source**, avec la mise à disposition des habitants d'une solution pour le tri de ces déchets. Précurseur en la matière, avec la **mise à disposition de composteurs individuels** depuis 2006 et l'expérimentation des **composteurs collectifs** depuis 2019, le Grand Narbonne a pour objectif de **vendre 1000 composteurs individuels** (contre 400 en moyenne par an auparavant) et de **déployer 100**

composteurs collectifs supplémentaires en 2024. Par ailleurs, afin de faciliter le geste de tri, avec toujours pour objectif de **limiter l'enfouissement** des déchets, la Communauté d'agglomération va consacrer plus d'1 M€ en 2024 pour l'installation de **containers enterrés**, de **colonnes aériennes** et de **bacs**. L'accueil en **déchetterie** va également être amélioré avec des **travaux** (quais, signalétique, clôtures...) et de **nouvelles bennes** avec un budget prévisionnel de 357 000 €.



Les projets de désimperméabilisation et de végétalisation se poursuivent

Engagé depuis plusieurs années, le programme d'**accompagnement des communes** pour la **désimperméabilisation** va se poursuivre. En 2024 l'**étude de projets à Leucate, Peyriac-de-Mer, Bages et Pouzols-Minervois** va avoir lieu.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération accompagne également les communes pour la **végétalisation des centres anciens**. 32 communes se sont positionnées dans ce dispositif. En 2024, **Pouzols-Minervois et Mailhac bénéficieront d'un diagnostic en marchant, Roquefort-des-Corbières et Saint-Nazaire-d'Aude d'un plan de référence**. Pour cette année, **245 600 €** sont prévus pour la désimperméabilisation et la végétalisation.



Déploiement expérimental de la plateforme Soli'Bât

Après l'étude de faisabilité réalisée en 2023, la **plateforme Soli'Bât**, portée par les Compagnons Bâisseurs et Force, devrait voir le jour, en **mode expérimental**, en 2024 avec le soutien du Grand Narbonne (**30 000 €**). L'objectif est de créer une **filière locale de réemploi des matériaux du bâtiment** et de la construction. **58 000 tonnes** de déchets du bâtiment, dont 9 000 tonnes issues du second œuvre, ne sont pas recyclées actuellement sur le territoire.

4/ Pour l'attractivité économique et le développement touristique

Près de 3.6 M€ pour l'accompagnement à la création d'activités et le développement des entreprises

À travers de nombreux dispositifs, le Grand Narbonne accompagne les porteurs de projets pour la création d'activités et les entreprises souhaitant se développer. En 2024, près de 3.6 M€ sont consacrés à :

- **La réhabilitation de zones d'activités** (2,07 M€) : zones de la Coupe, Croix Sud, Plaisance, parc d'activités de Saint-Germain à Narbonne, Peyriac-de-Mer, Sigean, et Leucate.
- La participation du Grand Narbonne dans le cadre des **concessions d'aménagement des zones de la Coupe (Narbonne), du Castellas et Pech Perry à Montredon-des-Corbières** (493 000 €).
- **Extension de zones existantes** : poursuite des études pré-opérationnelles à la Palme et Caves et de faisabilité à Saint-Marcel-sur-Aude (ZAC Mourastel) : 110 000 €.
- **Reprise des études et compensations collectives agricoles** pour l'Acti parc les Clottes (ex ZAC de Névia) : 165 000 €.
- **L'aide à l'immobilier d'entreprises** (250 000 €) : aide financière directe aux entreprises qui ont un projet de développement immobilier. Objectifs de ce dispositif : soutenir les projets d'installation ou de croissance des entreprises sur le territoire du Grand Narbonne avec en ligne de mire, le maintien ou la création d'emplois.
- **L'aide aux commerces** (110 000 €) dont 50 000 € pour l'Action cœur de ville à Narbonne et 60 000 € d'aide directe aux commerçants pour les soutenir dans leurs travaux d'aménagement intérieur ou de rénovation de devanture commerciale.
- **Les subventions aux projets aidés par les fonds européens** (40 000 €).



2.07 M€
pour la
réhabilitation
de ZA

- La gestion des couveuses, pépinières et hôtels d'entreprise **Nucleum, Eole et Innoveum** (391 000 €).
- **La pépinière commerce** (37 000 €). Deux nouvelles cellules commerciales, en complément de celles déjà financées en 2022 et 2023 sont prévues en 2024.



Agrandissement et modernisation du fablab

Installé au sein du bâtiment IN'ESS, le **fablab** du Grand Narbonne est un lieu incontournable de développement du numérique depuis sa création. Depuis 2017, les écoles, associations, entreprises et particuliers se croisent et sont accompagnés dans **l'accès au numérique et à l'utilisation d'imprimantes 3D, machines à découpe laser et autres outils** dans cet espace de 70 m². Pour répondre à la **fréquentation importante** du fablab et l'évolution constante de la technologie, **le fablab va être agrandi et rééquipé d'un plateau technique dernier cri**. Il sera toujours situé dans IN'ESS, mais dans un espace plus vaste, connecté directement à l'entrée principale du bâtiment. Une enveloppe de **323 000 €** est prévue en 2024 pour les travaux d'aménagement et l'achat de nouvelles machines.



L'accompagnement vers l'emploi

Avec la Maison du travail saisonnier du Grand Narbonne

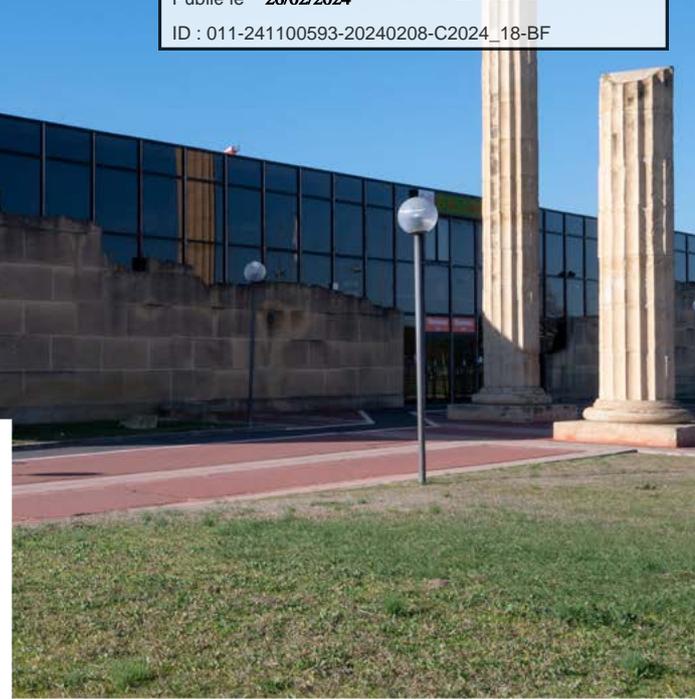
Elle finance des **actions en direction des communes** (mardis de l'emploi saisonnier et permanences de l'été) et des **entreprises** (appui au recrutement). Plusieurs actions à destination des saisonniers : « prépa » ; « un job à la montagne » et une nouvelle action « passion saison » sont également programmées en 2024.

Avec des opérations dans le cadre de la politique de la ville

Un **nouveau contrat de ville** pour la période 2024 – 2030 est en cours d'élaboration et doit être finalisé au

cours du premier trimestre. En 2024, pour assurer la continuité des projets, l'appel à projets reste identique. **Buzz'iness**, formation intensive de 3 mois à destination des jeunes diplômés des quartiers prioritaires va se poursuivre mais dans une **formule renouvelée**. Des formations innovantes vont être mises en places et l'opération « **mon emploi sur mesure** » poursuivie. Par ailleurs, ce sont près de **300 000 €** que le Grand Narbonne va mobiliser aux côtés des partenaires institutionnels que sont la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental, la Région et l'État en soutien aux projets associatifs proposés dans le cadre du **contrat de ville**.

Enfin, **465 000 €** sont destinées aux **acteurs de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire** pour soutenir des actions innovantes qui ont pour objectif le **développement territorial et de l'emploi**.



Reprise en régie du Parc des expositions

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Grand Narbonne a repris en régie la **gestion du Parc des expositions**, auparavant confiée à Alenis à travers une délégation de service public. L'objectif est de **renforcer son attractivité et d'y attirer de nouvelles activités**. Pour 2024, 25 salons et autres événements sont d'ores-et-déjà programmés au Parc des expositions. Pour permettre son fonctionnement, le budget annexe du Parc des expositions a été créé fin 2023. Une dotation initiale de **300 000 €** sera versée du budget principal sur ce budget annexe.

Acteur de l'extension du port de Port-la Nouvelle

Aux côtés de la Région Occitanie, chef de file du projet, le Grand Narbonne participe à hauteur de **30 M€ (dont 1.6 M€ en 2024)** sur un total de 210 M€ à l'**extension du port de Port-la Nouvelle**, projet porteur de **développement économique** important, notamment dans la perspective du **déploiement d'éoliennes en mer** au large de Gruissan et Leucate.

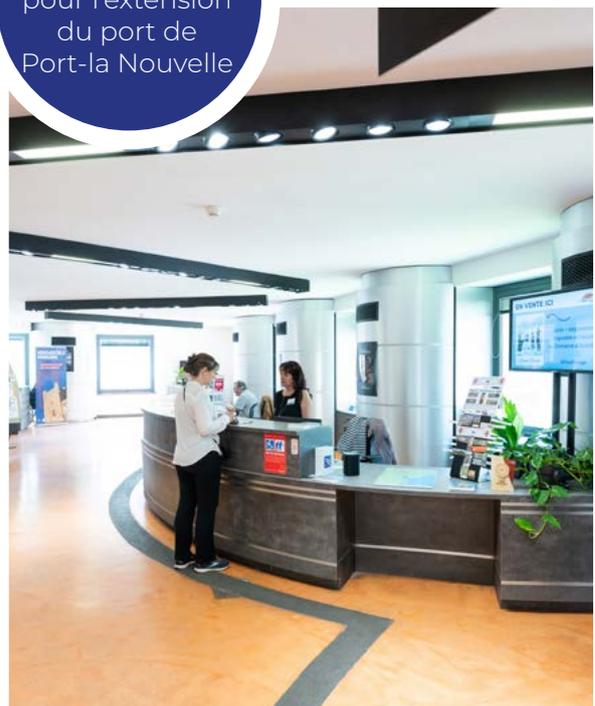
Par ailleurs, le Grand Narbonne participe pour **2.85 M€ (dont 450 000 € en 2024)** au projet de **réaménagement global du quai Rive Sud de Port-la Nouvelle** engagé par la commune pour un montant total de plus de 16 M€.



En 2024
1.6 M€
pour l'extension
du port de
Port-la Nouvelle

Participation à la modernisation de l'aéroport de Carcassonne

La participation du Grand Narbonne dans le cadre de la convention pour le **développement de l'activité de l'aéroport de Carcassonne** et de ses retombées économiques qui sera versée en 2024 est de 284 395 €.





L'accueil des touristes totalement repensé à Narbonne et La Palme

Afin d'améliorer l'accueil des visiteurs sur la Côte du Midi, l'Office de tourisme de Narbonne va être **complètement réaménagé** pour mieux renseigner les touristes mais aussi les professionnels et les habitants ambassadeurs. Le grand comptoir va notamment être remplacé par des Îlots d'accueil où les visiteurs pourront s'installer confortablement afin d'organiser leur séjour avec l'aide de nos experts locaux. La surface d'accueil va être doublée. **300 000 €** sont prévus en 2024 pour débiter de projet.

À La Palme, l'ancien bâtiment du syndicat de cru Fitou va lui aussi connaître des **travaux de réhabilitation** pour en faire un véritable **point d'information touristique** mais aussi une **maison des vins et des terroirs** afin de mettre en valeur le travail de nos producteurs locaux. **500 000 €** sont prévus pour ce projet.



2.7 M€ pour le fonctionnement de Côte du Midi

Pour exercer la compétence tourisme, le Grand Narbonne a créé un EPIC, Grand Narbonne Tourisme qui a lancé la nouvelle marque de destination Côte du Midi. Une **subvention de 700 000 €** de la Communauté d'agglomération est prévue en 2024 pour le fonctionnement de l'EPIC, à laquelle s'ajoute le **produit de la taxe de séjour estimé à près de 2 M€ pour 2024** (après reversement de la taxe additionnelle départementale).



Plus de 900 000 € pour le hameau du Somail

L'aménagement global du **hameau du Somail**, joyau touristique du Grand Narbonne, va se poursuivre en 2024 avec le **parachèvement du secteur du « petit bois »**, l'**enfouissement des réseaux** réalisé par le Syaden, la maîtrise d'œuvre pour l'**aménagement de l'entrée nord du hameau** (giratoire, contre-allée, aire de camping-car, accès bus) les acquisitions foncières pour l'**aménagement de la contre-allée**, et l'assistance maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la **maison Bonnal**... **909 550 €** sont prévus en 2024 pour la poursuite de la mise en valeur de ce site.

5/ Pour l'accès de tous à la culture et aux loisirs

Plus de 2.25 M€ investis pour adapter la Médiathèque aux nouveaux usages

Avec 1 200 visiteurs accueillis par jour en 2023, la Médiathèque du Grand Narbonne confirme son rôle d'équipement culturel majeur de proximité. Pour ses vingt ans, le Grand Narbonne investit **2.25 M€** (dont 1.9 M€ en 2024) dans un important programme de réaménagement débuté en septembre 2023. Il comprend l'**accessibilité totale** du bâtiment, un **accueil amélioré et modernisé**, des **espaces revisités** pour répondre aux nouvelles attentes des usagers. Durant les travaux, la Médiathèque poursuit ses activités au travers de la Bibliothèque éphémère et d'un programme d'animations délocalisé.



En 2024
1.9 M€
investis pour la
Médiathèque

Conforter le positionnement du Patio des Arts

2024 marque une étape importante pour le Patio des Arts avec notamment le **renouvellement du classement comme Conservatoire à Rayonnement départemental**. Après la mise en accessibilité du bâtiment, d'**importants travaux de réfection de la toiture et des façades** du bâtiment ont été menés en 2023 et **s'achèveront en 2024**. Réfection des façades, rafraîchissement de l'accueil, de deux salles, ainsi que le relamping du bâtiment sont programmés pour un montant de **361 000 €**. 50 000 € seront consacrés au renouvellement des instruments.



Narbo Via soutenu à hauteur de 710 000 €

Inauguré en décembre 2021, **Narbo Via** présente sur 3 000 m² les collections archéologiques majeures liées à la période antique de Narbonne. La gestion de Narbo Via est assurée au travers d'un Etablissement Public de Coopération culturelle (EPCC) en partenariat avec l'État, la Région Occitanie, la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne avec une contribution annuelle de **710 000 €**.

Le salon du livre fête ses 10 ans du 23 au 26 mai

Créé en 2014, le salon du livre du Grand Narbonne est un événement culturel incontournable qui accueille de nombreux visiteurs et génère des **retombées économiques pour les acteurs de la chaîne du livre** et de **l'économie locale**. Un budget à la hausse (**104 000 €**) est dédié aux 10 ans du salon qui bénéficie d'un riche programme : nouvelles animations pour enfants et adultes, expositions, ateliers, etc. sont prévus cours Mirabeau ainsi que dans de nouveaux lieux. Éditeurs, libraires et une centaine d'auteurs sont attendus dans le village du Salon pour une édition pleine de surprises.

La Tempora revient sur scène du 1^{er} juillet au 8 août

En 2024, le **festival culturel itinérant et gratuit** se décline sur **douze dates** et sillonne le territoire cet été du littoral au Minervois. La programmation 2024 est assurée par un budget de **195 000 €**.



900 000 € pour le fonctionnement du Théâtre+Cinéma

Le Théâtre+Cinéma scène nationale Grand Narbonne est géré en mode associatif depuis sa création. Depuis 2022, les partenaires financiers souhaitent faire évoluer le **mode de gestion** de l'équipement culturel par une gestion **en EPCC**, qui sera opérationnelle à l'été 2024. Le Grand Narbonne participe à hauteur de **900 000 € au fonctionnement du théâtre**.

Une deuxième salle de cinéma pour le Théâtre+Cinéma

Suite aux deux études réalisées en 2023, le Grand Narbonne porte le **projet de création d'une seconde salle de projection d'une jauge de 100 places** environ. Elle sera équipée de gradins avec fauteuils, écran, cabine de projection et local technique pour le traitement de l'air. Cette salle, dont le coût est estimé à **800 000 €** (dont 60 000 € en 2024, se situera au **rez-de-chaussée du bâtiment**. Les études et autorisations du projet se dérouleront en 2024, les travaux sont prévus pour 2025.



La Micro-Folie se déploie sur le territoire

Depuis 2019, le Grand Narbonne porte la Micro-Folie, dispositif culturel innovant mis en place par l'État et les musées du Parc de la Villette, afin de rapprocher la culture des publics qui en sont éloignés. Le dispositif devient itinérant dès 2022. En 2024, le déploiement de la Micro-Folie se poursuit dans les communes (musée numérique, ateliers du Fablab et d'arts plastiques, casques de réalité virtuelle) et dans les quartiers prioritaires avec la programmation de spectacles vivants.



12 M€ inscrits au PPI pour la rénovation de l'Espace de liberté

Créé en 1989, l'Espace de liberté est un équipement de sport et de loisirs majeur du territoire. Il va connaître un **important programme de réhabilitation et de modernisation de 12 M€** (dont 4 M€ en 2024) pour un meilleur accueil du public.

Le programme de rénovation s'appuie sur quatre principes : la **remise aux normes techniques** et bâtementaires, la **séparation des flux des espaces privés et des espaces publics**, la **remise aux normes fonctionnelles de certains locaux**, le tout en tenant compte des **performances énergétiques** pour un bâtiment plus respectueux de l'environnement. La patinoire sera **entièrement rénovée** : accueil, vestiaires, isolation extérieure et de la toiture, système électrique seront refaits. Un nouveau système de froid, avec récupération des calories pour le chauffage des bassins intérieur et extérieur sera installé.

Un **accueil séparé pour la patinoire et la piscine** ainsi qu'un **parvis extérieur** seront créés au **rez-de-chaussée**, à l'emplacement actuel de l'entrée du bowling. Pour les bassins aquatiques sont prévus :



la rénovation du revêtement du bassin olympique, la remise en état du système de filtration de tous les bassins, la mise en place d'une nouvelle chaudière, la reprise de l'électricité etc.. Pour le bassin olympique : la création d'une nouvelle plage, d'une nouvelle couverture thermique et un nouveau poste de secours. Une salle de repos, repas, réunion et des vestiaires publics seront créés sous les gradins extérieurs. Par ailleurs, 200 000 euros vont être investis en 2024 pour **remplacer la surfaceuse** de la patinoire et le logiciel de **scoring du bowling**. Enfin, tous les ans pour son fonctionnement, le Grand Narbonne verse une **participation au budget annexe de l'Espace de liberté pour l'équilibrer**. En 2024, la participation du budget principal va être de **2 M€**.

4 M€
investis en 2024



LE GRAND NARBONNE
Communauté d'agglomération
12 bd Frédéric Mistral
CS 50100
11785 Narbonne CEDEX
Tél. : 04 68 58 14 58
Fax : 04 68 58 14 59

www.legrandnarbonne.com

LIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GIN
SAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARB
AN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏ
E ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALL
E SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARM
S BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRIUSSAN LA
ATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVI
AC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFOR
ÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE S
LES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINE
S COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRIUSSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCOR
EÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOU
EL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR
-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINE
DAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE F
E GINESTAS GRIUSSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-COR
SAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POL
RVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE S
RE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARG
SAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRIUSSAN LA
ATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVI
AC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFOR
ÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE S
LES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINE
S COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRIUSSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCOR
EÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOU
EL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR
-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINE
DAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D
RY D'AUDE GINESTAS GRIUSSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON
ÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-COR
OLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D
E-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VIN

freepik.com © / Direction Communication Grand Narbonne communauté d'agglomération / 2024